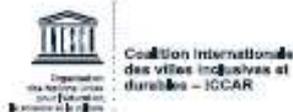




CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

BUDGET PRIMITIF 2024

saint-etienne.fr



Saint-Étienne
Ville créative design

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
LE BUDGET PRINCIPAL.....	4
1. Les grands équilibres budgétaires (mouvements réels et ordre).....	4
2. La section de fonctionnement (mouvements réels).....	6
2.1 Les dépenses de fonctionnement.....	6
2.2 Les recettes de fonctionnement.....	10
2.3 Les recettes et dépenses déclinées par direction et par politique publique.....	14
3 La section d'investissement (mouvements réels).....	38
3.1 Les recettes d'investissement	38
3.2 Les dépenses d'investissement.....	39
3.3 Les recettes et dépenses par directions et politiques publiques	40
3.4 L'endettement	63

INTRODUCTION

Le budget primitif 2024 est réalisé dans un contexte économique, international et national inédit : les années COVID, la guerre en Ukraine et la crise au Moyen-Orient ont aggravé les tensions inflationnistes.

Ainsi le budget primitif 2024 a-t-il dû prendre en compte les éléments suivants :

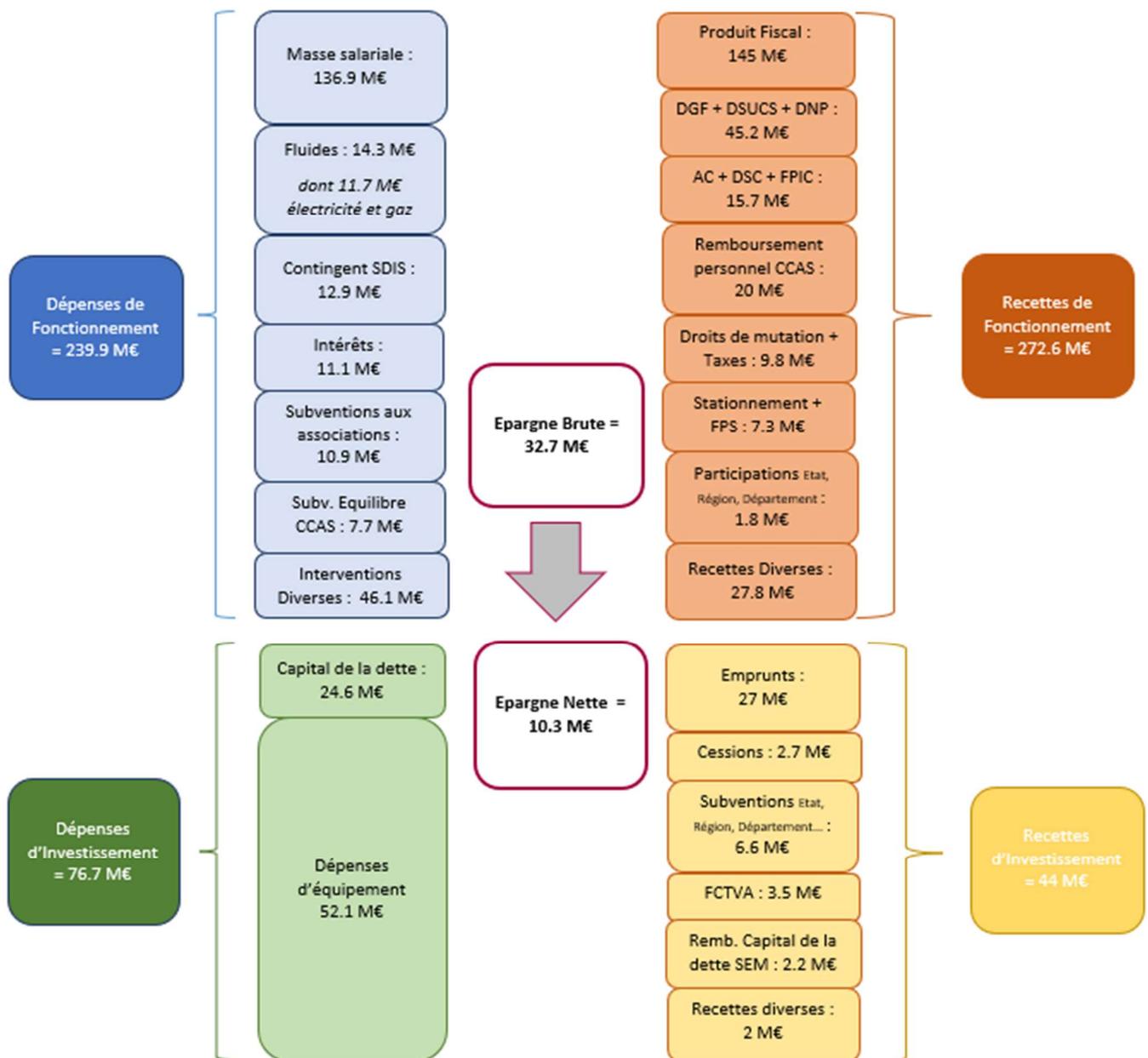
- Une tendance inflationniste qui complexifie l'équation économique du budget de la Ville et augmente la demande sociale des habitants ;
- La perte d'autonomie financière des collectivités avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales définitivement actée en 2023 ;
- Un désengagement de l'État de ses compétences au détriment des collectivités territoriales sans compensation ;
- La Ville a dû également pallier la perte cumulée de DGF forfaitaire au titre de « la contribution au redressement des finances publiques » (CRFP) qui s'élève à 137 M€ depuis 2014.
- La prise en compte de l'impact durable des réformes, décidées unilatéralement par l'État qui augmentent le budget de la masse salariale (prime SEGUR, revalorisation des grilles indiciaires et de la valeur du point d'indice, forfait mobilité, ...). Ces mesures gouvernementales, nécessaires, dont le coût incombe aux collectivités n'ont pas fait l'objet de compensation financière par l'État ;

LE BUDGET PRINCIPAL

1. Les grands équilibres budgétaires (mouvements réels et d'ordre)

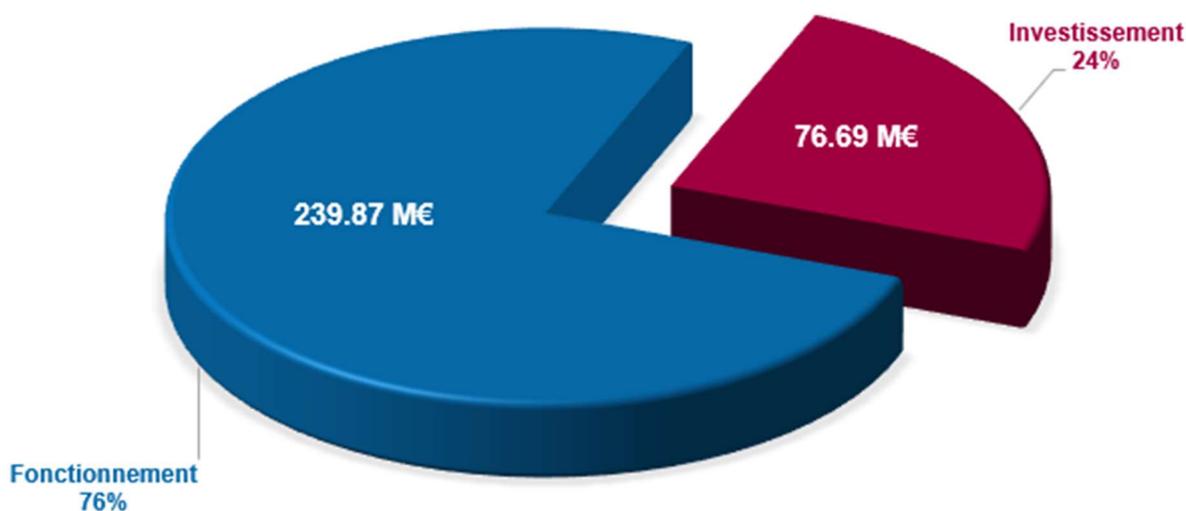
Le Budget Primitif, qui vous est proposé s'élève à 376.65 M€ (333.16 M€ opérations réelles) et ses grands équilibres sont conformes aux orientations budgétaires présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

- La section de fonctionnement représente 239.87 M€ de dépenses réelles et 272.59 M€ de recettes réelles.
- La section d'investissement s'élève à 93.29 M€ de dépenses réelles (76.69 M€ hors crédits revolving) et 60.57 M€ de recettes réelles (43.97 M€ hors crédits revolving).



EN MILLIONS D'EUROS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	239,87	272,59	76,69	43,97	316,56	316,56
Crédits revolving			16,60	16,60	16,60	16,60
Total mouvements réels	239,87	272,59	93,29	60,57	333,16	333,16
Total mouvements d'ordre	38,10	5,38	5,39	38,11	43,49	43,49
TOTAL (REELS ET D'ORDRE)	277,97	277,97	98,68	98,68	376,65	376,65

**Budget principal dépenses : 316.56 M€
(mouvements réels hors crédits revolving)**



1.1. La chaîne de l'épargne

Les épargnes brutes et nettes se déclinent selon le tableau ci-dessous.

Elles contribuent au financement des investissements avec les subventions reçues et l'emprunt. En 2024, l'épargne nette s'établit à plus de 10 M€.

En €	BP 2023	BP 2024
- Recettes réelles de fonctionnement	259 713 744	272 586 657
- Dépenses réelles de fonctionnement	234 267 626	239 870 685
= EPARGNE BRUTE	25 446 118	32 715 972
- Remboursement du capital (dont dépôt et cautionnement)	24 900 000	24 600 000
+ Remboursement au budget principal du capital de la dette transférée à Saint-Etienne Métropole	2 460 680	2 177 600
= EPARGNE NETTE	3 006 798	10 293 572

1.2. L'équilibre juridique du budget

Les ressources propres doivent financer le remboursement du capital des emprunts et les provisions.

En 2024, l'épargne brute et les recettes propres d'investissement (remboursement du capital de la dette de Saint-Étienne Métropole, FCTVA, Taxe d'Aménagement, Attribution de Compensation d'Investissement et cessions) s'élèvent à 43.4 M€.

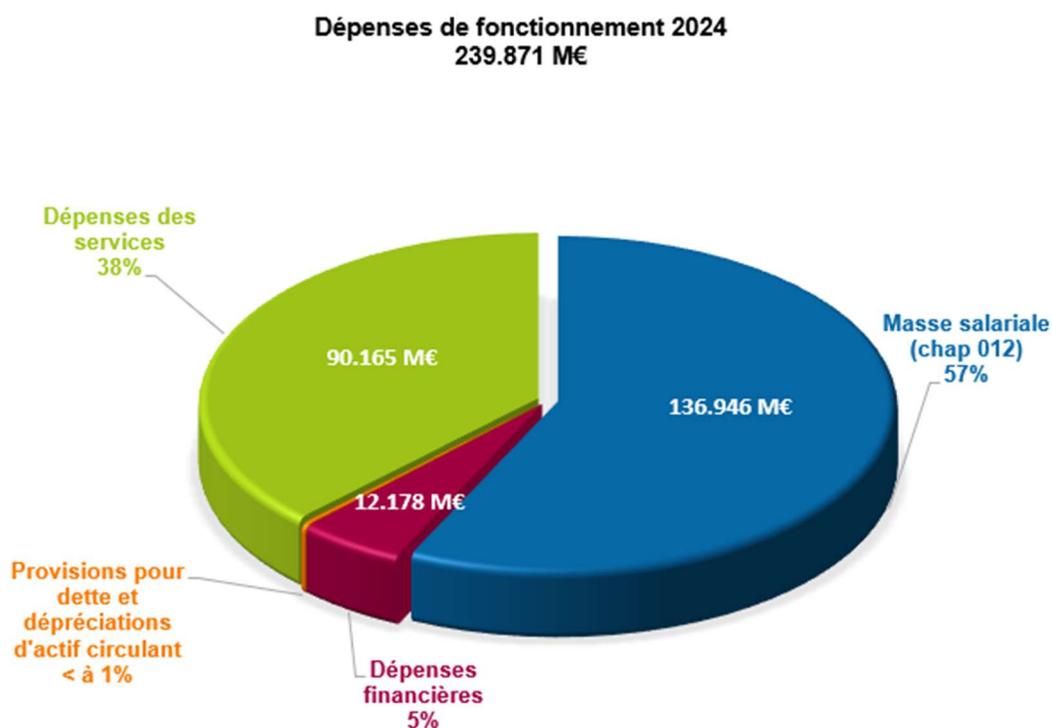
Le remboursement du capital de la dette étant de 24.6 M€, l'équilibre juridique est atteint à hauteur de 18.8 M€.

2. La section de fonctionnement (mouvements réels)

2.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 239.871 M€ au BP 2024.

EN MILLIONS D'EUROS	BP 2024
Masse salariale (chap. 012)	136,946
Dépenses financières	12,178
Provisions pour dette et dépréciations d'actif circulant	0,582
Dépenses des services	90,165
TOTAL	239,871



Outre les dépenses des services (90.165 M€) qui seront expliquées par direction (cf. § 2.3), elles se répartissent de la façon suivante :

2.1.1 La masse salariale inscrite à hauteur de 136.946 M€, toutes directions confondues.

A périmètre constant, la Ville subit une hausse de ses charges de personnel en raison des décisions gouvernementales notamment l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 à hauteur de 1,5 % soit 1.770 M€ en année pleine, de l'ajout de 5 points d'indice au 01/01/2024 (1.460 M€ en année pleine), du premier versement du Complément Indemnitaire Annuel 2023 en avril 2024 (0.260 M€) dans le cadre du RIFSEEP, du versement de la Prime Pouvoir d'achat (1.163 M€) et de la revalorisation de la participation mutuelle (0.045 M€).

Malgré toutes ces évolutions qui s'imposent à la collectivité, la maîtrise des dépenses de personnel reste une priorité au regard de leur poids dans les dépenses réelles de fonctionnement.

Il convient de préciser que la masse salariale des services mutualisés a été transférée à Saint-Étienne Métropole pour un montant de 31.780 M€ ; cette diminution est compensée par une minoration de l'attribution de compensation de la Ville.

Enfin, il est à noter que l'année 2024 est marquée par l'instauration des tickets restaurants, au bénéfice des agents, à compter de l'automne (un budget de 0.640 M€ en 2024 est alloué à ce titre, soit 1.9 M€ en année pleine).

2.1.2 Les dépenses financières (12.178 M€)

Elles comprennent :

- Les frais financiers : intérêts de la dette long terme, court terme et intérêts courus non échus, représentent 11.078 M€ au BP 2024, en hausse par rapport à ceux du BP 2023 (9.934 M€) notamment en raison du surenchérissement des taux d'intérêt mais également de l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Parallèlement, une recette financière inscrite pour 1.244 M€ reflète l'aide apportée par le fonds de soutien en 2024 dans le cadre du réaménagement des emprunts structurés.

- Les pertes de swaps à hauteur de 1.100 M€ comprennent le règlement de l'indemnité de 0.917 M€ à Deutsche Bank. Ces dépenses sont partiellement financées par 0.100 M€ de gains de swaps ainsi qu'une reprise de provisions de 0.917 M€ pour régler une fraction des indemnités Deutsche Bank. Le différentiel de dépense s'élève donc à 0.083 M€. Au moment de la préparation de ce budget, l'exposition finale de la dette résulte de 4 opérations de swaps, chacune des couches donnant lieu à l'inscription de gains pour la partie receveuse, ou de pertes pour la partie payeuse des swaps.

Par ailleurs, les provisions d'un montant de 0.582 M€, identique par rapport à celles du budget primitif 2023 sont constituées :

- D'une part, de 0.300 M€ de provisions pour dépréciations d'actif circulant (créances douteuses).
- D'autre part, de 0.282 M€ de provisions pour les charges financières et concernent uniquement le dossier Deutsche Bank dans le cadre de l'accord transactionnel conclu en 2014.

2.1.3 Les dépenses des services (90.165 M€)

Les dépenses des directions (hors masse salariale, frais financiers et provisions) s'élèvent à 90.165 M€ au BP 2024.

Leur évolution est générée principalement par l'inflation et la passation d'avenants sur de nombreux marchés (alimentation, fournitures, matériels) qui augmentent le coût pour la collectivité. En revanche, on notera tout de même des baisses sur certains postes.

Parmi les principales dépenses des directions, on distingue :

Les charges à caractère général qui s'établissent à 49.991 M€.

Elles se composent des éléments suivants :

- Achats et variation de stocks : ce poste comprend notamment l'énergie, l'eau, l'électricité, les combustibles, le carburant et l'alimentation.
- Services extérieurs : ce sont notamment les dépenses d'entretien des bâtiments, les contrats de maintenance et de prestations, les frais de nettoyage des locaux, les remboursements de certains frais à Saint Etienne Métropole (actes d'urbanisme, frais FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), Noctambus...).
- Impôts, taxes et versements assimilés : il s'agit principalement du paiement des taxes foncières sur les biens appartenant à la Ville.

Les charges qui relèvent de contrats ou d'achats indispensables au bon fonctionnement de la collectivité telles que les dépenses de carburant, de gardiennage, d'électricité, de gaz, de chauffage, d'eau, d'assurances et autres impôts et taxes, sont très dépendantes de la tarification des autres opérateurs.

Les principales dépenses sont :

- Les consommations d'eau, ce budget est à volume constant par rapport à l'année 2023 (1.133 M€),
- Afin de contenir les dépenses d'énergie (14.510 M€ au BP 2024), les mesures d'économies entrées en vigueur en 2022, telles que la réduction de l'éclairage public à certaines heures ou la diminution du chauffage dans les bâtiments publics et de la production d'eau chaude, sont reconduites. Ces mesures d'économie d'énergie ont eu de réels effets : la consommation de chauffage a baissé de 20 % et celle de l'électricité de 18 %. La modernisation de l'éclairage public et la réduction de l'éclairage nocturne ont permis une baisse de 35 % de la consommation d'énergie,
- Bien que la Ville mène une politique d'achat de véhicules propres, le poste carburant est prévu à hauteur de 1.114 M€ au BP 2024 et tient compte de la hausse des prix du carburant à la pompe, malgré une flotte de plus en plus verte,
- Au niveau de l'alimentation, la hausse des prix a un impact sur l'inscription budgétaire 2024 (2.546 M€),
- En ce qui concerne les contrats de maintenance et de prestations une inscription de 1.626 M€ est prévue en 2024,
- Les marchés d'assurances ont été renouvelés en 2023. Le montant de 1.480 M€ prévu au BP 2024 comprend l'augmentation des primes d'assurances annuelles notamment celui du marché de la flotte automobile,
- En 2024, en raison d'un changement dans la nomenclature comptable, un montant de - 1.142 M€ est soustrait des charges à caractère général pour être affecté aux charges de personnel.
 - Les cotisations CNAS (- 0.669 M€) comptabilisées en 2023 en nature 6281 (concours divers) sont, en 2024, comptabilisées en nature 6474 (versements aux œuvres sociales)
 - La participation à l'Association des Usagers du Restaurant Inter-administratif de Jacquard (- 0.082 M€) comptabilisée en 2023 sur la nature 6288 (autres services extérieurs - divers) est comptabilisé en 2024 en nature 6488 (autres charges de personnel)

- Les chèques Cadhoc (- 0.435 M€), comptabilisées en 2023 en nature 6188 (services extérieurs - autres frais divers) sont dorénavant comptabilisés en nature 6474 (versements aux œuvres sociales).
- Ces dernières années, les frais de gardiennage et de nettoyage des locaux ont été fortement impactés par les mesures sanitaires de lutte contre la pandémie de la Covid-19. Pour 2024, les frais de gardiennage sont en légère hausse en raison de l'externalisation du poste de garde du CTM, mais compensés par la baisse des frais de nettoyage. Le budget global (nettoyage et gardiennage) 2024 s'établit donc à 1.930M€
- Le partage des charges, portées et assurées comptablement par Saint-Étienne Métropole, est déterminé dans des conventions de services communs. La refacturation des frais dans le cadre de cette mise en place des services communs est de 1.287 M€ en 2024,
- Au niveau des impôts et taxes (2.722 M€) ces derniers progressent. La principale hausse est constatée au niveau du paiement des taxes foncières sur les biens appartenant à la Ville,
- En ce qui concerne les dépenses imputées au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », il est proposé de prendre en charge sur cette imputation les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies nationales ou locales suivantes :
 - Journées Nationales dont :
 - Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme
 - Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc
 - Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation
 - Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine
 - Journée nationale à la mémoire des victimes de crimes Racistes et de l'Etat français / hommage aux « Justes » de France
 - Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives
 - Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie
 - Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle
 - Fête National du 14 juillet
 - Commémorations nationales et locales dont :
 - Commémoration annuelle du génocide des Tutsi
 - Commémoration annuelle du génocide arménien
 - Célébration de la bataille de Cameron et remise des képis blancs
 - Commémoration de la victoire du 08 mai 1945
 - Commémoration de la Déclaration Schuman
 - Commémoration annuelle en France Métropolitaine de l'abolition de l'esclavage
 - Commémoration du bombardement de la Ville de Saint-Etienne
 - Commémoration de la Libération de la Ville de Saint-Etienne
 - Toussaint
 - Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918
 - Commémoration de la Sainte-Barbe
 - Honneur 38^e et 238^e régiment d'Infanterie
 - Cérémonies des vœux
 - Remises des médailles

Les charges de gestion courante s'établissent à 38.935 M€ en 2024.

Elles sont notamment composées :

- De contingents divers dont celui versé au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS Pompiers) qui s'élève à 12.99 M€ en 2024 soit une augmentation de + 0.350 M€ par rapport à 2023. Malgré une négociation menée par la Ville de Saint-Etienne auprès du SDIS ayant abouti à une baisse de 1,80 € par habitant, le contexte inflationniste engendre une

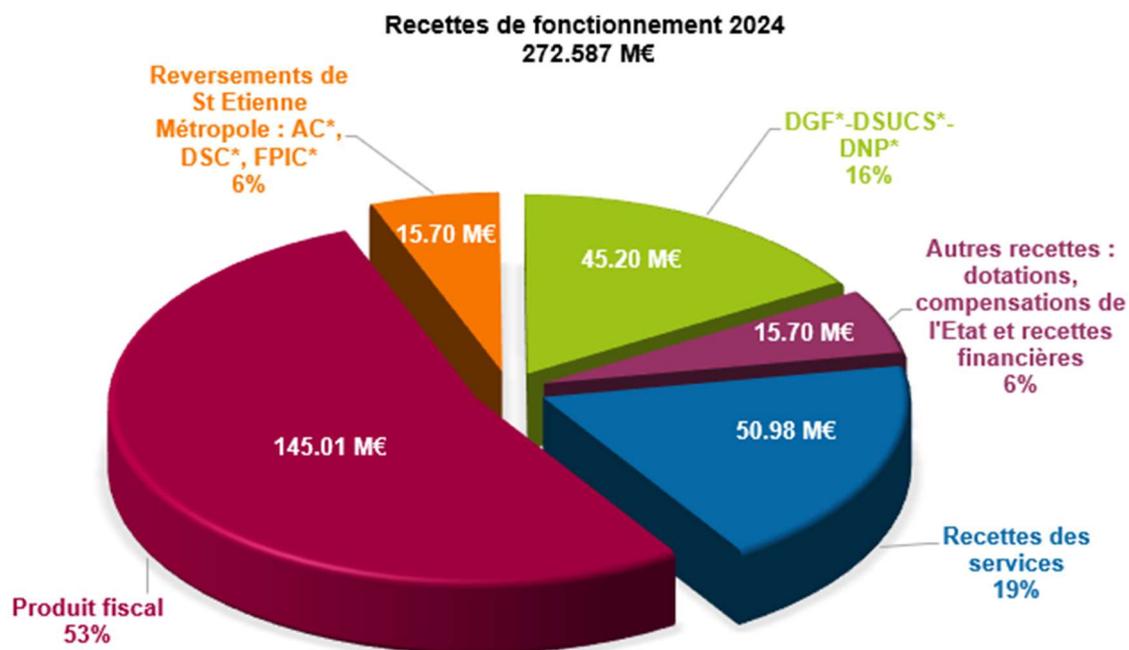
hausse des contributions de l'ordre de 4,90 %, notifiée par courrier du SDIS en date du 21 décembre 2023) ;

- Des subventions aux associations (10.89 M€), qui représentent le deuxième poste de charges de gestion courante. Le soutien au monde associatif est renouvelé en 2024 afin de contribuer au développement du lien social et à l'enrichissement de la vie collective qui reste une priorité malgré les contraintes budgétaires fortes qui pèsent dans cette période inflationniste ;
- De la subvention de fonctionnement versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) avec un montant de 7.71 M€. Le CCAS, à l'instar de la Ville, subit l'augmentation des dépenses d'énergie, d'alimentation et de masse salariale ;
- Des autres contributions obligatoires sont de 2.930 M€ en 2024. Elles comprennent, notamment, la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées pour 2.660 M€, en vertu des dispositions législatives en vigueur et notamment de la loi 2019-791 du 26 juillet 2019 ;
- Des charges de gestion aux fermiers et concessionnaires (1.225 M€) sont liées aux différentes Délégations de Service Public (DSP) (Tennis Méons Montreynaud, EPEJ Education Jeunesse pour les crèches et les garderies...).

2.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 272.587 M€.

EN MILLIONS D'EUROS	BP 2024
Produit fiscal (2.1.2)	145,014
Reversements de St Etienne Métropole : AC*- DSC*- FPIC* (2.1.3)	15,695
dont attribution de compensation (AC)	5,800
dont dotation de solidarité communautaire (DSC)	6,795
dont fonds de péréquation recettes fiscales (FPIC)	3,100
DGF* - DSUCS*- DNP* (2.1.4)	45,200
dont dotation globale de fonctionnement (DGF)	32,600
dont dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)	11,500
dont dotation nationale de péréquation (DNP)	1,100
Autres recettes : dotations, compensations de l'Etat et recettes financières (2.1.5)	15,697
Recettes des services (2.3)	50,980
dont produits des services et domaines	15,151
dont remboursement de frais et de mise à disposition de personnel facturés	22,086
dont revenus des immeubles	2,621
TOTAL	272,587



- * AC : Attribution de Compensation
- * DSC : Dotation de Solidarité Communautaire
- * DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
- * DSUCS : Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale
- * DNP : Dotation Nationale de Péréquation
- * FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

2.2.1 Le produit fiscal (145 M€)

Au cours des dernières années, la Ville de Saint-Étienne a dû faire face à une augmentation très importante de ses charges ainsi qu'à une diminution significative de ses recettes. Ces évolutions sont toutes dues à des causes exogènes.

A titre préalable, il est important de rappeler l'impact de la diminution des recettes de la part de l'Etat : la minoration annuelle de DGF est de 14,5 M€ ; depuis 2014, la perte cumulée est de 137 M€.

A noter également, le budget 2024 de la Ville est réalisé dans un contexte inflationniste inconnu depuis les années 1970. En premier lieu en effet, la Ville voit ses dépenses de masse salariale être grevées de 9 M€ par les hausses cumulées des mesures salariales décidées par l'Etat (prime SEGUR, revalorisation de la valeur du point d'indice, forfait mobilité, indemnité télétravail...).

En second lieu, la Ville a subi l'augmentation sans précédent des fluides à près de 14,3 M€ (ramenés à 11,5 M€ en prenant en compte l'amortisseur tarifaire de l'Etat de 2,9 M€). Ces évolutions ont eu des conséquences très lourdes et fortement impactantes sur le budget de la Ville.

Malgré ce contexte inédit, la Ville de Saint-Étienne a fait preuve d'une rigueur de gestion exemplaire et constante toutes ces dernières années, ce qui a permis de maintenir des ratios financiers satisfaisants, d'absorber les charges supplémentaires évoquées ci-dessus jusqu'en 2023 tout en laissant ses taux d'imposition communaux inchangés.

Parmi ces mesures d'économies et avec méthode, il convient de noter les nombreuses mesures engagées dans divers secteurs d'activité (éclairage public, diminution du chauffage dans les bâtiments publics, poursuite d'une démarche d'optimisation de la gestion de ses ressources humaines, subventions aux associations etc).

Soit en 2023, des économies réalisées sur la section de fonctionnement à hauteur de 7 M€.

Aujourd'hui, la Ville est clairement arrivée au terme de sa démarche d'optimisation de ses dépenses. En effet, aller plus loin dans les mesures d'économies porterait gravement et pour de longues années, atteinte au service public qui est dû au stéphanoises et stéphanois, et interromprait brutalement la dynamique de redressement et de modernisation engagées depuis 2014 dont la Ville à encore réellement besoin.

Ainsi, pour assurer la qualité de son service public et maintenir son niveau d'investissement nécessaire au développement de la Ville (poursuite de son renouvellement urbain, de son ancrage dans le 21ème siècle et de sa nécessaire adaptation au changement climatique - isolation des bâtiments publics, végétalisation des espaces publics, etc...), notre collectivité n'a aujourd'hui pas d'autres choix que d'augmenter ses taux d'imposition.

C'est pourquoi, les taux d'imposition communaux seront augmentés à hauteur de 15 % (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants).

Cette augmentation n'a pas d'autres objectifs que de poursuivre les actions du plan de mandat.

La Ville de Saint-Étienne a par ailleurs fait le choix de ne pas modifier sa politique tarifaire. L'objectif est de ne pas pénaliser les usagers de services publics primordiaux.

Au total, le produit fiscal est ainsi attendu à hauteur de 145 M€.

Les taux 2024 des impôts communaux s'établissent ainsi :

THRS	TFPB	TFPNB
23,18 %	44,68 %	48,62 %

Cette hausse de la fiscalité permettra de dégager 10 M€ d'épargne nette dès 2024, et de retrouver ainsi un niveau d'épargne équivalent à celui que nous connaissions avant la crise financière. Il est important de préciser que l'épargne nette constitue une ressource primordiale permettant de financer sainement les investissements, en limitant le recours à l'emprunt.

2.2.2 Les reversements de Saint-Étienne Métropole (12.595 M€)

L'Attribution de Compensation (AC) (5.800 M€) représente le versement par Saint-Étienne Métropole du produit de Taxe Professionnelle perçu sur la Commune en 1999 ajusté du coût ou du gain net des compétences transférées.

Lorsque des transferts de compétences sont opérés entre les communes et leurs groupements, le principe de neutralité budgétaire prévaut : un ajustement des recettes, et notamment de l'Attribution de Compensation, neutralise la variation des dépenses et des recettes due au transfert de compétences.

Les validations financières des transferts ont été approuvées par les commissions ad hoc (CLECT-Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

Entre les Budgets primitifs 2023 et 2024, l'Attribution de compensation sera en nette diminution (9.200 M€) principalement en raison de la minoration liée à l'imputation des dépenses de personnel mutualisés au titre des services communs (ainsi que des frais de structure afférents).

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) (6.795 M€), versée par Saint-Étienne Métropole, est destinée à compenser les pertes financières des collectivités locales dues au passage en Taxe Professionnelle Unique, notamment la perte du dynamisme des bases de Taxe Professionnelle. Elle est stable et conforme aux dispositions du pacte fiscal et financier adopté en 2022.

Le Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) : (3.100 M€)

Il s'agit d'un dispositif de péréquation horizontale entre les collectivités territoriales mis en place en 2012 et qui se base sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

La prévision du budget primitif 2024 est identique par rapport au BP 2023.

Le montant de l'enveloppe nationale du FPIC est stable depuis 2016 et s'élève à un milliard d'euros au niveau national.

2.2.3 DGF – DSUCS – DNP (45.200 M€)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) totale, qui est constituée de la DGF (part forfaitaire), de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) et de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), est ainsi prévue à hauteur de 45.200 M€ en progression de 0.600 M€.

La Dotation Globale de Fonctionnement part forfaitaire (DGF) (32.600 M€)

Depuis 2011, le montant de la DGF n'est plus calculé par rapport à l'évolution d'un indicateur économique national [Produit Intérieur Brut (PIB) ou inflation, par exemple]. C'est un montant en valeur qui est directement fixé par la Loi de Finances, en fonction des contraintes financières et de ses objectifs.

Pour 2024, la DGF part forfaitaire de la Ville de Saint-Étienne est attendue à 32.600 M€ (montant conforme au montant perçu en 2023).

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) (11.500 M€)

Une réforme de la DSUCS a eu lieu en 2017 : la DSUCS est recentrée sur un plus petit nombre de villes. Seuls deux tiers des villes de plus de 10 000 habitants sont éligibles contre trois quarts jusqu'alors. De surcroît, le régime privilégiant les 250 premières communes éligibles dit « DSUCS cible » est supprimé. La croissance de l'enveloppe nationale dédiée profite donc à toutes les villes bénéficiaires et non plus aux seules villes classées dans les 250 premières (ex DSUCS cible).

Son montant au BP 2024 progresse de 0.600 M€ par rapport au montant prévu en 2023 et s'établit à 11.500 M€.

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) (1.100 M€)

Cette dotation est destinée à aider les communes ayant notamment une richesse fiscale inférieure (potentiel financier) à la moyenne de la strate démographique à laquelle elles appartiennent.

Pour être éligible à la DNP, il faut avoir un potentiel financier par habitant inférieur à 105 % de celui de la strate démographique et un effort fiscal supérieur à celui de cette même strate.

En 2023, le potentiel financier par habitant de la Ville de Saint-Étienne était de 1 186 €, ce qui est inférieur au seuil maximal d'éligibilité de 1 365 €. L'effort fiscal de la Ville était supérieur à l'effort fiscal moyen de la strate (1,42 contre 1,32 pour la strate).

Conformément à ces deux critères, la Ville est éligible à la DNP et elle prévoit au budget primitif 2024 une DNP de 1.100 M€.

La dotation globale de décentralisation (DGD) (1.466 M€)

Cette dotation a été instaurée lors des lois de décentralisation de 1982 afin de compenser le coût de certaines compétences transférées aux communes et notamment concernant :

- La santé et l'hygiène publique,
- L'urbanisme,
- Les bibliothèques

2.2.4 Les autres recettes (15.697 M€)

Elles comprennent notamment :

- Les impôts indirects sont prévus à 7.780 M€. Ils incluent notamment 2.600 M€ de taxe sur l'électricité et 5.000 M€ de taxe communale additionnelle aux droits de mutation contre 5.750 M€ au BP 2023. Cette prévision fait référence aux tendances nationales sur le marché de l'immobilier pour 2024 qui prévoient à la fois une baisse des prix de l'immobilier et une diminution du nombre de transactions.
- La dotation de compensation de taxe foncière (DCTF) s'élèverait, quant à elle à 3.000 M€,
- Une recette de refacturation au titre de la convention de mise à disposition des locaux à Saint-Étienne Métropole, dans le cadre des services communs, est prévue à hauteur de 2.115 M€,
- Un versement par l'État d'une fraction de l'aide octroyée dans le cadre du fonds de soutien pour 1.244 M€,
- Des reprises de provisions pour un montant de 0.917 M€, pour régler une fraction de l'indemnité Deutsche Bank,
- Une recette au titre du FCTVA en fonctionnement est prévue à hauteur de 0.300 M€,
- Le remboursement des intérêts des créances de Saint-Étienne Métropole qui s'élève à 0.202 M€,
- Les gains sur opérations de couverture qui s'établissent à 0.100 M€,

2.3 Les recettes et dépenses déclinées par direction et par politique publique

Forte des grands équilibres financiers restaurés, la municipalité peut ainsi poursuivre dans de bonnes conditions son programme de redressement dont la ville a besoin.

Conformément à son plan de mandat, la Ville de Saint-Etienne propose un budget organisé autour de trois piliers que sont le bien-être social, une ville durable et les valeurs de la République.

Cette démarche est au cœur de toutes les politiques publiques menées par la Ville de Saint-Étienne. Elle est transversale et se décline dans les actions qui sont présentées direction par direction et se retrouve dans tous les projets présentés par ligne budgétaire tant dans la section fonctionnement que la section investissement.

Les recettes des directions :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 272.59 M€ et sont en évolution principalement en raison des recettes supplémentaires de produit fiscal.

Les dépenses des directions :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 239.87 M€.

Les dépenses des directions (hors masse salariale, frais financiers et provisions) s'élèvent à 90.165 M€ au BP 2024.

Le tableau ci-après récapitule les inscriptions en dépenses et recettes de fonctionnement par politique publique et par Direction.

EN EUROS FONCTIONNEMENT	BP 2024	
	Dépenses	Recettes
ACCESSIBILITE HANDICAP VILLE INCLUSIVE	173 679	
ACHATS ET LOGISTIQUE	4 806 850	663 000
AFFAIRES CULTURELLES	7 640 898	2 677 600
AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE	1 702 300	10 000
ASSEMBLEE	1 772 190	
CABINET DU MAIRE ET DES ELUS	508 266	
CADRE DE VIE	4 494 650	1 821 900
COHESION SOCIALE	3 085 676	122 900
COMMERCE ET ARTISANAT	280 960	872 500
COMMUNICATION ET MARKETING TERRITORIAL	1 147 750	
COORDINATION PROJET TRANSVERS ET SUBV	2 000	
DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES	135 333	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ET INSERTION	1 061 433	526 700
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	364 300	830 000
DIRECTION GENERALE	14 700	
EPEJ EDUCATION JEUNESSE	10 376 396	6 360 787
EVENEMENTIEL	774 300	9 000
FINANCES RESSOURCES ET PROGRAMMATION	13 961 208	221 606 455
GESTION DES BATIMENTS	14 182 909	80 000
HABITAT ET COHESION SOCIALE	36 000	30 000
IMMOBILIER CONSTRUCTION AMENAGEMENT ET FONCIER	3 689 250	2 987 300
INGENIERIE DU LIVRE	634 000	112 000
POLICE ET SECURITE CIVILE MUNICIPALES	14 881 096	7 925 320
PROJETS URBAINS	140 100	77 000
PROXIMITE DEMOCRATIE LOCALE	9 701	
RELATION CITOYENNE	729 675	583 500
RELATIONS INTERNATIONALES	223 400	51 700
RESSOURCES HUMAINES	138 122 099	21 783 090
SANTE PUBLIQUE	361 324	1 579 685
SENIORS SOLIDARITE	8 617 629	196 600
SPORTS LOISIRS ET VIE SOCIALE	2 773 978	1 253 335
SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE	3 071 636	316 285
TOURISME TOURISME D AFFAIRES	95 000	110 000
TOTAL	239 870 685	272 586 657

➤ **Saint-Étienne à tous les âges et la santé :**

Seniors, Solidarité :

SENIORS SOLIDARITE OPERATIONS (en €)	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	8 617 629	196 600
Dont subventions CCAS	7 711 228	
Dont subventions de fonctionnement	529 782	
Dont entretien des bâtiments	159 712	145 600
Dont pass sénior	138 430	51 000
Dont politique gérontologique à domicile	71 550	
Dont autres actions de santé publique, seniors et solidarité	6 927	

Les dépenses budgétées en 2024 pour la direction Seniors Solidarité s'élèvent à 8.618 M€ et regroupent principalement :

- Les subventions d'équilibre versées par la ville au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), qui progressent de 0.811 M€ par rapport à l'année précédente pour s'élever à 7.711 M€.

Ce montant global de subventions se décompose comme suit :

- 4.322 M€ pour le budget annexe EHPAD. La subvention est en augmentation du fait des nouvelles mesures sur la masse salariale (5 points d'indice supplémentaires attribués au 1^{er} janvier 2024), de la hausse du coût des fluides et de l'inflation sur les produits d'entretien et d'alimentation.
- 1.318 M€ pour les Résidences Autonomie.
- 1.198 M€ pour le budget principal du CCAS. La subvention est en augmentation du fait de l'impact des nouvelles mesures sur la masse salariale, évalué à + 4,33 %.
- 0.537 M€ pour le portage de repas à domicile. La subvention diminue légèrement grâce à une baisse de la masse salariale d'une part (départ en retraite d'un agent en longue maladie) et d'autre part une hausse des tarifs appliquée dès novembre 2023 et qui continuera d'avoir un impact sur l'année 2024.
- Les subventions accordées aux associations (0.530 M€) intervenant dans le domaine de la solidarité et des personnes âgées,
- Les travaux d'entretien sur les bâtiments, (0.160 M€),
- Le Pass Senior, dont le coût s'élève à 0.138 M€,
- La politique gérontologique à domicile (0.072 M€).

Les recettes de fonctionnement (0.197 M€), se composent de :

- La vente du Pass Loisirs pour 0.051 M€,
- Le remboursement des travaux d'entretien des Résidences pour Personnes Agées (RPA) pour 0.146 M€.

Santé Publique :

SANTÉ PUBLIQUE OPERATIONS (en €)	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	361 323	114 000
Dont promotion de la santé	150 284	65 000
Dont subventions de fonctionnement	54 690	
Dont autres actions de santé publique	156 349	49 000

Les dépenses de la direction Santé Publique s'élèvent à 0.361 M€ et regroupent principalement :

- La promotion de la santé, avec un coût de 0.150 M€ correspondant aux actions engagées pour le plan cancer et des opérations de prévention dans le cadre du contrat local de santé,
- Les subventions accordées aux associations (0.055 M€) intervenant dans le domaine de la Santé Publique.
- Les autres actions de la santé publique (0.156 M€) comprennent :
 - 0.071 M€ pour la lutte contre les nuisibles et antivectorielle, ce sont essentiellement les dépenses pour la lutte contre les chenilles processionnaires, punaises de lit et frelons asiatiques,
 - 0.046 M€ pour la maintenance des défibrillateurs.

Les recettes concernent principalement celle de l'exposition plan cancer et celles afférentes au CLSM (conseil local de santé mentale).

Education, Petite Enfance, Jeunesse :

EDUCATION PETITE ENFANCE JEUNESSE OPERATIONS (en €)	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	10 376 396	6 360 787
Dont participation éducation et petite enfance	2 850 842	5 728 388
Dont DSP - Restauration scolaire et petite enfance	2 695 350	458 649
Dont subventions crèches, écoles et jeunesse	2 579 434	
Dont fournitures équipements et crédits scolaires	1 012 672	
Dont entretien des bâtiments	462 762	
Dont autres crédits	775 336	173 750

Les dépenses de fonctionnement de la direction Education, Petite Enfance, Jeunesse s'élèvent à 10.376 M€ au BP 2024. Elles intègrent notamment :

- Les participations pour l'Education (2.851 M€). Cette dépense correspond à la participation aux écoles privées conformément au protocole d'accord signé avec l'UDOGEC (Union Diocésaine des organismes de Gestion de l'enseignement Catholique) pour un montant de 2.660 M€. Le forfait de base 2024 s'élève à 602 € par élève pour les écoles primaires et 1 118 € pour les écoles maternelles, et s'applique aux effectifs transmis par le Diocèse. Ce poste intègre également des participations intercommunales pour les frais de scolarité des

élèves stéphanois dans les écoles publiques de communes hors de Saint-Étienne (0.181 M€).

- Le coût des Délégations de Service Public (DSP) (2.695 M€) restauration scolaire et petite enfance, pour un montant de 2.205 M€ pour la restauration et 0.490 M€ pour la petite enfance.
 - La DSP pour la Restauration scolaire (2.205 M€) dont le renouvellement du contrat est prévu au 01/08/2024 : la redevance annuelle (2.100 M€) est estimée sur la base du contrat actuel Elior, et sera versée au délégataire Elior et au futur délégataire. De plus, sont inscrits 0.010 M€ pour la collecte des déchets, 0.048 M€ pour le transport des enfants vers les cantines et 0.048 M€ pour les autres frais de fonctionnement (maintenance/réparation électroménager, frais audit/études, honoraires ...). La Ville de Saint-Étienne a choisi de geler la tarification appliquée aux familles compte-tenu du contexte économique.
 - Les DSP de deux crèches privées (0.490 M€) : la redevance versée au délégataire Léo Lagrange pour la crèche « la Source » (0.270 M€) en augmentation pour tenir compte du renouvellement du contrat de la DSP au 01/08/2024 et celle versée à la Mutualité Française Loire-Haute- Loire-Puy de Dôme pour la crèche « les Marmots » (0.220 M€),
- Les subventions versées (2.579 M€) :
 - Aux structures des crèches associatives, Riape (Relais Information Accueil Petite Enfance) et Lape (Lieux d'accueil Parents Enfants) pour 1.383 M€. Une diminution de 0.032 M€ tient compte des tarifs 2023 du bonus Territoire versés aux associations.
 - Aux écoles et accueils périscolaires (1.152 M€) : soit 0.782 M€ versés aux structures associatives qui organisent les accueils de loisirs périscolaires de 7 h 30 à 8 h 30 et 16 h 30 à 19 h 00. Une augmentation de 0.096 M€ est constatée pour tenir compte des tarifs 2023 du bonus territoire (Convention Territoriale Globale 2023) ; d'une évolution des coûts salariaux, des frais de fonctionnement des structures et de nouvelles ouvertures de périscolaire. Par ailleurs, une expérimentation sur le temps méridien en partenariat avec l'espace Boris Vian et l'Amicale Laïque Michelet prévoit la mise à disposition d'animateurs sur le temps périscolaire de midi (0.050 M€). Enfin, l'aide financière que la Ville apporte aux associations éducatives s'élève à 0.320 M€,
 - Aux structures relevant de la jeunesse (0.045 M€).
- Le coût des fournitures, équipements et crédits scolaires s'élève à 1.013 M€ et comprend :
 - Les fournitures scolaires des écoles ; les crédits représentent 0.580 M€ et sont en augmentation de 3,33 % pour tenir compte de l'inflation du papier,
 - Les autres fournitures et les équipements ; les crédits représentent 0.433 M€ dont 0.154 M€ pour la prestation nettoyage effectuée par Tremplin 42, 0.167 M€ pour le transport des élèves lors des activités à la patinoire et à la piscine, 0.030 M€ pour les produits d'entretien, 0.075 M€ pour les vêtements de travail des agents des écoles, des cantines et des crèches et 0.007 M€ pour les petites fournitures d'équipement de la direction.
- Les dépenses liées à l'entretien des bâtiments représentent 0.463 M€ en hausse de 24,63 % pour tenir compte d'une augmentation des locations de modulaires (ouvertures de classes) et une augmentation des coûts de main d'œuvre.
- Les autres dépenses portées par la direction (0.775 M€) concernent les projets sur la cité éducative Montreynaud (0.084 M€) et celle de Tarentaize (0.123 M€), les actions éducatives

comprenant notamment le dispositif « petits déjeuners gratuits à l'école » (0.027 M€), les moyens généraux pour la direction (0.036 M€), le fonctionnement du centre de loisirs de la Perrotière (0.024 M€), le fonctionnement des crèches (0.267 M€) et enfin les actions en faveur de la Jeunesse et de la vie étudiante (0.214 M€) : dont le Conseil Consultatif de la Jeunesse et l'espace info-jeunes (0.020 M€), le dispositif Noctambus (0.110 M€), la Boge (ex Sainté-Pass) (0.054 M€) et Saint-Étienne Accueille Ses Étudiants (SASE) (0.030 M€).

Les recettes de fonctionnement de la direction Éducation, Petite-Enfance, Jeunesse s'élèvent à 6.361 M€. Elles comprennent :

- Les participations éducation et petite enfance (5.728 M€) composées :
 - Pour la petite enfance : de la PSU (prestation de service unique) estimée à 3.564 M€ en augmentation suite à la hausse du tarif CAF par heures facturées selon le barème national des aides des CAF aux partenaires au 01/07/2023.
Et également des autres participations estimées à 2.036 M€ dont 0.895 M€ dans le cadre du versement du bonus territoire de la CTG (Convention Territoriale Globale) pour les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) publics, 0.041 M€ dans le cadre de divers partenariats (Groupe Casino, Saint-Étienne Métropole, le Ministère de l'Économie et des Finances) pour la réservation de places en crèche municipale et enfin 1.100 M€ concernant la redevance des familles.
 - Pour l'éducation : des participations éducation (0.128 M€) dont 0.112 M€ versées par les communes extérieures pour les enfants scolarisés dans les écoles stéphanoises et les autres participations (centre médico-social, service minimum d'activité...) pour 0.016 M€,
- Les recettes DSP sur la restauration scolaire et sur la petite enfance pour un montant de 0.459 M€ correspondent notamment :
 - Pour l'éducation : à la redevance versée par le délégataire (0.120 M€) concernant l'élaboration de repas au sein de la cuisine centrale pour des communes jusqu'au renouvellement du contrat de DSP au 01/08/2024, les redevances d'affermage (0.039 M€), les subventions versées par France Agrimer suite aux distributions de produits laitiers et fruitiers (0.060 M€), les recettes des repas extérieurs (0.029 M€),
 - Pour la petite enfance : aux redevances (0.210 M€) versées par les délégataires Léo Lagrange selon le contrat en cours et le futur nouveau délégataire (estimation) au 01/08/2024 et par le délégataire Mutualité Française Loire Haute-Loire selon le contrat en cours.
- Les autres recettes de la direction, d'un montant de 0.174 M€, correspondent aux participations de l'Etat et de la CAF pour les deux Cités Éducatives (0.094 M€), des recettes (0.038 M€) pour le centre de loisirs (CLSH) la Perrotière, et enfin des recettes pour les actions Éducatives (0.042 M€) dont les subventions versées par la CAF dans le cadre du dispositif Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) et la participation versée par l'Éducation Nationale pour financer le nouveau dispositif « petits déjeuners gratuits dans les écoles ».

Relation Citoyenne :

RELATION CITOYENNE OPERATIONS (en €)	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	729 675	583 500
Dont plateforme contact citoyen	242 850	
Dont solidarité	235 000	20 000
Dont état civil	114 700	34 000
Dont entretien cimetières	86 700	
Dont funéraire administratif	18 000	331 000
Dont autres actions relation citoyenne	32 425	198 500

Les dépenses de fonctionnement de la direction Relation Citoyenne s'élèvent à 0.730 M€. Elles intègrent :

- Les dépenses contact citoyen (0.243 M€) dont l'affranchissement des courriers de la Ville,
- Les dépenses de solidarité (0.235 M€) : transport de personnes en situation de handicap et compensation à la STAS du tarif solidaire pour les plus de 60 ans proposées en légère diminution par rapport à 2023,
- Les dépenses liées à l'état civil (0.115 M€) : baptêmes civils, anniversaires de mariages, documents CERFA, restauration des registres, ainsi que le remboursement à la ville de Saint-Priest-en-Jarez des frais d'actes d'état civil,
- L'entretien des cimetières (0.087 M€),
- Le funéraire administratif (0.018 M€), pour les prestations en augmentation liées aux inhumations des indigents et le transport STAS gratuit à l'occasion des fêtes de la Toussaint,
- Les autres actions (0.032 M€) regroupent les frais à l'accueil de l'Hôtel de Ville, les fournitures pour le recensement, l'organisation des élections européennes, les réparations des salles des fêtes.

Les recettes de fonctionnement de la direction Relation Citoyenne s'élèvent à 0.584 M€. Elles regroupent :

- La prise en charge des usagers à l'achat des tickets de transport des personnes en situation en handicap (0.020 M€),
- La rétribution des communes par l'Etat (0.034 M€), le montant étant calculé en fonction du nombre d'actes notariés traités, participation qui ne sera pas reconduite l'an prochain,
- Le funéraire administratif (0.331 M€) maintien des crédits par rapport à 2023 (renouvellement de concessions, vente de monuments, ...),
- Les autres actions relations citoyennes (0.199 M€) : ces recettes comprennent les jetons du camping à Saint Victor, la location des salles des fêtes avec l'intégration en 2024 des salles Geltendorf à St Victor sur Loire, et les dotations de l'État relatives à la délivrance de titres sécurisés par l'état civil, de recensement et au titre de la participation aux élections européennes.

➤ **Enrichir votre quotidien :**

Affaires Culturelles :

AFFAIRES CULTURELLES OPERATIONS (en €)	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	7 640 898	2 677 600
Dont subventions	2 570 495	
Dont spectacles vivants	2 409 876	1 726 900
Dont patrimoine	722 440	488 000
Dont actions culturelles	496 750	4 500
Dont lectures publiques et multimédias	484 200	104 200
Dont autres dépenses de fonctionnement	957 137	354 000

Les dépenses de fonctionnement de la direction des Affaires Culturelles s'élèvent à 7.641 M€. Elles regroupent principalement des différents équipements culturels dont :

- 2.570 M€ pour les subventions versées dont 1.398 M€ pour la Comédie de Saint-Étienne et 1.172 M€ pour les associations afin de soutenir la dynamique artistique et créative du territoire,
- 2.410 M€ pour les spectacles vivants dont 1.486 M€ pour l'Opéra, somme répartie entre les dépenses de productions lyriques, symphoniques, les récitals et les arts de la danse, 0.620 M€ pour la Scène de Musiques Actuelles (FIL) correspondant au contrat de concession avec la LIMACE pour la gestion de l'établissement, 0.203 M€ pour la Comète, cet établissement contribue à la création et de la diffusion sur les scènes locales des compagnies théâtrales professionnelles stéphanoises, et facilite l'accompagnement des compagnies émergentes en proposant des espaces de répétitions et de spectacles, et 0.100 M€ pour le fonctionnement du Conservatoire Massenet dédié notamment à la construction de projets pédagogiques et à l'entretien du parc instrumental,
- 0.723 M€ pour le patrimoine dont 0.617 M€ pour les musées, le Musée d'Art et d'Industrie et Le Puits Couriot/Parc-musée de la mine proposeront une exposition chacun, respectivement « D'Olympie à Saint-Étienne » et « Mini Mine ». Le service Ville d'Art et d'Histoire poursuivra ses actions de valorisation du patrimoine en lien avec le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) qui a ouvert en octobre 2021 au sein de la Demeure Chamoncez (0.054 M€). Les Archives Municipales assurent la préservation et la conservation des fonds publics et privés, ainsi que l'action culturelle et de médiation à travers notamment des expositions et des conférences (0.052 M€),
- 0.497 M€ pour l'action culturelle, qui met à l'honneur le patrimoine historique, architectural et urbain, les commerces et les lieux culturels par le prisme du numérique, avec notamment 0.149 M€ pour le festival des Roches Celtiques, 0.067 M€ en soutien aux artistes et groupes musicaux et au travail des compagnies de danse et 0.024 M€ consacrés aux arts plastiques et arts visuels,
- 0.484 M€ pour les Lectures Publiques et Multimédias : ce montant correspond essentiellement à l'achat de livres, documents, réalisation d'imprimés, traitement et conservation des fonds et animations culturelles par les médiathèques et la cinémathèque,
- 0.957 M€ pour d'autres dépenses de fonctionnement dont 0.668 M€ pour le fonctionnement de la direction concernant des dépenses de communication, fournitures diverses et documentation, les frais de missions, mais aussi l'entretien courant des bâtiments culturels

et le fonctionnement du site de la réserve des musées en convention avec Saint-Étienne Métropole, propriétaire du site, 0.163 M€ pour le Planétarium correspondant à la maintenance et l'entretien des équipements (0.070 M€), la programmation et la communication (0.024 M€) et la boutique (0.007 M€) et enfin 0.135 M€ pour le Parc Explora correspondant à la subvention à la Rotonde.

Les recettes de fonctionnement de la direction des Affaires culturelles s'élèvent à 2.678 M€. Elles sont constituées principalement de :

- 1.727 M€ pour les spectacles vivants dont notamment 1.060 M€ pour l'Opéra et 0.537 M€ pour le Conservatoire et qui correspondent aux recettes de billetterie, aux redevances et des droits périscolaires ainsi qu'aux subventions de l'Etat et de la Région,
- 0.488 M€ pour le patrimoine, qui concernent essentiellement le Musée de la Mine (0.272 M€) et le Musée d'Art et d'Industrie (0.175 M€), se répartissant entre la billetterie, les produits issus des boutiques et les subventions accordées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Région Rhône Alpes,
- 0.354 M€ pour le Planétarium, qui comprennent essentiellement des recettes de billetterie (0.191 M€), de vente de films (0.130 M€) et de produits de boutique (0.029 M€),
- 0.104 M€ pour les lectures publiques et multimédias qui proviennent essentiellement des inscriptions des lecteurs dans les médiathèques et les subventions de l'État et de la Région.

Ingénierie du Livre :

INGENIERIE DU LIVRE OPERATIONS (en €)	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	634 000	112 000
Fête du livre	634 000	112 000

Les dépenses de fonctionnement de la direction Ingénierie du Livre pour un total de 0.634 M€ concernent l'organisation de la Fête du Livre en automne, évènement récurrent qui s'attache à fêter le livre et la lecture en rassemblant les libraires, les bouquinistes, les éditeurs et les auteurs.

Les recettes de fonctionnement de la direction Ingénierie du Livre pour 0.112 M€ proviennent essentiellement des participations de la Région, du CNL (Centre National du Livre) et divers partenariats.

Sports, Loisirs et Vie Sociale :

SPORTS LOISIRS ET VIE SOCIALE	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS (en €)		
TOTAL DIRECTION	2 773 978	1 253 335
Dont subventions	1 246 585	0
Dont stades, gymnases et autres équipements sportifs et de loisirs	618 000	144 500
Dont piscines et patinoire	283 050	1 037 100
Dont vie associative	222 500	7 500
Dont autres actions sportives et de loisirs	403 843	64 235

Les dépenses de fonctionnement de la direction Sports, Loisirs, Vie Sociale s'élèvent à 2.774 M€ au BP 2024. Elles sont composées :

- Des subventions versées aux associations (1.247 M€) :
 - 1.145 M€ pour les associations sportives, versés à plus de 140 clubs qui représentent plus de 26 000 licenciés, répartis entre les clubs professionnels (0.150 M€), les clubs élite (0.400 M€), le développement du sport pour tous (0.281 M€), l'aide fonctionnelle aux structures sportives (0.173 M€), l'animation de la ville (0.140 M€),
 - 0.073 M€ pour la vie associative, pour soutenir le fonctionnement et les projets de diverses structures non référencées par les directions thématiques,
 - 0.028 M€ allouées à l'association des amis de Saint-Victor au titre de l'aide au fonctionnement (0.026 M €) et de l'aide aux projets (0.002 M€).
- L'entretien des stades, des gymnases et autres équipements sportifs et de loisirs, pour un coût de 0.618 M€. Ces dépenses regroupent les prestations d'entretien, les fournitures et le petit équipement, les contrôles réglementaires et les petits travaux d'entretien réalisés par la direction des bâtiments.
- Le fonctionnement des piscines et de la patinoire, d'un montant de 0.283 M€.
- La vie associative, dont les dépenses s'élèvent à 0.223 M€. Ces dépenses se répartissent entre les animations et prestations (0.150 M€), dont le week-end, de la vie associative et les charges d'entretien des bâtiments assurées par la direction des bâtiments (0.053 M€).
- Les autres actions de la direction (0.404 M€) regroupent les redevances versées aux délégataires (tennis, golf), les achats de places de match ASSE, les moyens généraux et les dépenses liées à l'école municipale des sports ainsi que les moyens de fonctionnement pour les manifestations et les équipes d'exploitation.

Les recettes de fonctionnement de la direction sont estimées à 1.253 M€ pour 2024. Elles sont composées :

- Des entrées des piscines et de la patinoire ainsi que les leçons de natation (0. 950 M€),
- Des participations du Département et de la Région au titre de l'utilisation des structures sportives par les collèges et les lycées (pour les gymnases, les piscines et les stades) pour un montant global de 0.224 M€,
- Des recettes liées aux écoles municipales des sports (0.061 M€).

Événementiel :

EVENEMENTIEL OPERATIONS (en €)	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	774 300	9 000
Dont fêtes de fin d'année	278 000	
Dont fête de la musique	124 460	
Dont subventions de fonctionnement	104 770	
Dont autres animations et événementiels	267 070	9 000

Les dépenses de fonctionnement de la direction Événementiel qui s'élèvent à 0.774 M€ concernent notamment :

- 0.278 M€ pour les animations liées aux fêtes de fin d'année sur les places de l'Hôtel de Ville et Jean Jaurès,
- 0.124 M€ pour l'organisation de la fête de la musique,
- 0.105 M€ consacrées aux subventions de fonctionnement avec 0.059 M€ pour l'accompagnement des projets événementiels lors de manifestations organisées par des associations et 0.045 M€ d'aides à l'organisation de congrès par diverses associations,
- 0.267 M€ pour l'organisation d'autres animations du territoire stéphanois, dont 0.065 M€ pour les spectacles dans le cadre du programme Festi'mômes, 0.061 M€ pour les feux d'artifice et 0.040 M€ pour la Sainte-Barbe.

Les recettes de fonctionnement de la direction de l'Événementiel s'élèvent à 0.009 M€ qui proviennent essentiellement de la billetterie des spectacles Festi'Mômes.

➤ **Embellir la ville :**

Cadre de vie :

CADRE DE VIE OPERATIONS (en €)	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	4 494 650	1 821 900
Dont consommation énergie électrique	1 005 900	
Dont espaces verts	952 000	
Dont propreté	839 220	720 000
Dont chantiers d'insertion	413 480	
Dont déneigement	365 000	
Dont éclairage public	309 200	
Dont illuminations	240 000	
Dont autres	369 850	1 101 900

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4.495 M€ et sont essentiellement constituées :

- Du poste consommation énergie électrique (1.006 M€) pour l'éclairage public. Les mesures d'extinction de l'éclairage public ainsi que la baisse du prix du mégawatt heure en 2024 permettent de faire une inscription budgétaire inférieure à celle du BP 2023,
- Du budget espaces verts (0.952 M€) qui comprend les travaux de maintenance des espaces verts, l'élagage sur voirie effectué par les prestataires, les fournitures horticoles ainsi que les équipements de protection et la location d'engins,
- Du budget propreté (0.850 M€) qui regroupe les prestations de propreté externalisées, l'acquisition des consommables et des équipements des agents. On trouve également sur ce poste les dépenses de maintenance et de nettoyage des sanitaires automatiques ainsi que les locations de véhicules,
- Des crédits relatifs aux chantiers d'insertion (0.403 M€) : il s'agit de l'entretien des espaces publics dans certains quartiers, notamment prioritaires, qui est assuré par des associations d'insertion,
- Du poste déneigement (0.365 M€) qui comprend la fourniture et le transport de sel et de pouzzolane, les prestations de sablage confiées à des entreprises et la location de véhicules,
- Des crédits relatifs à l'éclairage public (0.309 M€) qui correspondent à la fourniture de matériels électriques et de lampes nécessaires à la maintenance. On trouve également les petits travaux d'entretien ou réparation notamment en cas de candélabres accidentés,
- Du budget illuminations (0.240 M€) pour la fourniture, la location, la pose et la dépose des décorations festives dans les rues de la Ville en période de fin d'année,
- Les autres dépenses (0.370 M€) intègrent notamment : les travaux d'entretien des bois et forêts communaux (0.098 M€), l'entretien de Saint-Victor (0.058 M€), les travaux réalisés dans les jardins familiaux (0.055 M€), les travaux de réparations des jeux pour enfants (0.056 M€) l'entretien courant des dépôts et la sécurité incendie (0.047 M€).

Les recettes de fonctionnement de la direction s'élèvent à 1.822 M€ et proviennent principalement :

- De la propreté (0.720 M€) dont 0.475 M€ pour le remboursement par Saint-Étienne Métropole des frais d'entretien des espaces publics de la Cité du Design, du Musée d'Art Moderne et Contemporain, du Zénith, du stade Geoffroy Guichard, des voies du tramway et du parc Jean Marc ainsi que 0.242 M€ pour la collecte des déchets et encombrants,
- Des autres actions de la direction (1.102 M€) regroupent notamment les ventes de coupes de bois (0.315 M€), du produit lié aux enseignes de publicité sur le mobilier urbain (0.277 M€), de la redevance pour la décharge Vallon du Vernet (0.235 M€), du remboursement de Saint-Étienne Métropole pour l'entretien de la voirie (0.200 M€), la location de place de stationnement de bateaux dans le port de Saint-Victor (0.065 M€).

Gestion des bâtiments :

GESTION DES BATIMENTS OPERATIONS (en €)	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	14 182 909	80 000
Dont fluides	12 779 859	20 000
Dont atelier de bâtiments	580 000	
Dont travaux bâtiments	313 500	
Dont contrats maintenance et entretien	410 150	
Dont autres	99 400	60 000

Les dépenses de fonctionnement de la direction Gestion des Bâtiments s'élèvent à 14.183 M€ au BP 2024, en stabilité par rapport à 2023 :

- Les consommations énergétiques (eau, gaz, électricité) restent relativement stables par rapport à 2023 (12.780 M€) :
 - Les dépenses d'eau (1.124 M€) se maintiennent encore en 2024 grâce à une meilleure réactivité sur les fuites et le travail d'individualisation des compteurs ayant permis une facturation à la consommation plus avantageuse qu'au forfait.
 - Concernant le gaz, un nouveau marché a été notifié pour l'année 2024 avec un coût de 3.000 M€ en augmentation de 38 % par rapport au BP 2023.
 - Les dépenses d'électricité (6.600 M€), quant à elles sont en diminution par rapport au BP 2023.
 - On note également une stabilisation en 2024 pour le chauffage urbain (1.470 M€), qui avait connu une forte augmentation en 2023 du fait de l'augmentation du prix du bois.
 - Plusieurs actions sont mises en œuvre pour maîtriser au maximum la consommation énergétique de la ville : sensibilisation du public et des agents, stratégie GTC (gestion technique centralisée), remplacement des luminaires énergivores, sensibilisation des PFI (prestations forfaitaires d'intéressement), renforcement des contrôles sur les chantiers, identification des bâtiments énergivores pour prioriser les rénovations.
- Les ateliers de bâtiments : 0.580 M€ sont inscrits en 2024. Ces dépenses correspondent aux interventions des équipes sur les bâtiments de la ville. L'approvisionnement en matériel subit une forte inflation sur l'ensemble des corps de métier (électricité, serrurerie, chauffage, plomberie, menuiserie).
- Les travaux d'entretien des bâtiments s'élèvent à 0.314 M€
- Les contrats de maintenance et d'entretien sont inscrits à hauteur de 0.410 M€. Ils correspondent aux prestations de maintenance sur les ascenseurs, les portails, les extincteurs, etc. La légère augmentation est liée aux clauses de révision de prix des différents contrats.
- Les autres dépenses de la direction s'élèvent à 0.099 M€, et regroupent les travaux après sinistres (0.065 M€) et les moyens généraux (0.034 M€).

Les recettes de fonctionnement de la direction de Gestion des Bâtiments s'élèvent à 0.080 M€ qui proviennent principalement de remboursements liés à des sinistres.

➤ **Aérer la ville :**

Projets urbains :

PROJETS URBAINS OPERATIONS (en €)	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	140 100	77 000
Dont études et prestations diverses	50 000	
Dont subventions de fonctionnement	40 000	
Dont renouvellement Urbain-Quartier ANRU	37 500	65 000
Dont maison du projet urbain	8 700	12 000
Dont autres actions urbaines	3 900	

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0.140 M€ et concernent essentiellement :

- Les diverses études et prestations (0.050 M€) dont notamment les études sur les déplacements et stationnement, la communication et la concertation sur le périmètre du centre-ville, et les prestations d'architectes sur les dossiers de ravalements de façades et de réfections des rez-de-chaussée vacants,
- La subvention à l'agence d'urbanisme EPURES (0.040 M€),
- Le renouvellement urbain des quartiers prioritaires et ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) (0.038 M€) qui correspond aux études et missions stratégiques partenariales, à l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la concertation des quartiers et aux missions d'accompagnement communication et concertation sur les quartiers ANRU,
- Les crédits nécessaires au fonctionnement de la Maison du Projet Urbain rue Louis Braille (0.009 M€) (charges de copropriété, entretien de matériel et fournitures, frais de réception) ainsi que des frais pour les prestations de communication.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 0.077 M€ et concernent :

- Les participations de l'ANRU pour les actions de médiation, prévention et concertation mises en place dans les quartiers prioritaires (0.015 M€) ainsi que pour les dépenses de masse salariale du projet Agriculture urbaine quartiers fertiles (0.050 M€),
- Les remboursements de charges de chauffage de la maison du projet urbain (0.012 M€) (chaudière du bâtiment commune avec un autre occupant).

Habitat et Cohésion Sociale :

HABITAT ET COHESION SOCIALE OPERATIONS (en €)	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	36 000	30 000
Habitat logement	36 000	30 000

Les dépenses de fonctionnement (0.036 M€) sont consacrées aux études en matière de politique de l'habitat (0.006 M€) et à la prise en charge des frais d'hébergement en cas de relogement d'urgence (0.030 M€).

Les recettes de fonctionnement (0.030 M€) comprennent des remboursements auprès des propriétaires si possible ou bien auprès de l'État (via le FARU Fonds de Relogement d'Urgence) des loyers ainsi payés les premiers mois par la Ville.

Cohésion sociale et médiation numérique :

COHESION SOCIALE ET MEDIATION NUMERIQUE OPERATIONS (en €)	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	3 085 676	122 900
Dont subventions éducation populaire et médiation numérique	2 185 510	32 400
Dont subventions politique de la Ville	402 766	
Dont éducation populaire et médiation numérique	283 900	500
Dont politique de la Ville	213 500	90 000

Les dépenses de fonctionnement de la direction cohésion sociale et médiation numérique s'élèvent à 3.086 M€ au BP 2024. Elles sont composées :

- Des subventions versées aux associations :
 - 2.185 M€ pour l'éducation populaire et la médiation numérique versés aux amicales laïques, centres sociaux, maison des jeunes et de la culture (MJC), fédérations, Espaces Public Numérique (EPN) ou centres de loisirs sans hébergement,
 - 0.403 M€ pour la politique de la ville, dans le cadre du contrat de ville,
- L'éducation populaire et numérique, pour un montant de 0.284 M€. Ces dépenses se composent, d'une part, des actions du service (0.176 M€) et, d'autre part, de l'entretien du patrimoine. (0.107M€),
- La politique de la ville, pour un montant estimé à 0.214 M€. Ces dépenses intègrent la mission médiation, l'adhésion à Labo cités, et des prestations d'actions de quartier.

Les recettes de fonctionnement de la direction sont estimées à 0.123 M€ pour 2024. Elles sont composées :

- D'un financement par l'État à hauteur 0.090 M€ pour le dispositif « colos apprenantes » qui permet aux jeunes stéphanois de 6 à 17 ans de bénéficier d'un séjour culturel et sportif,
- D'une participation de 0.032 M€ du Conseil Départemental pour le financement des postes d'animateur de MJC.

Immobilier Construction Aménagement et Foncier :

IMMOBILIER CONSTRUCTION AMENAGEMENT ET FONCIER		BP 2024	
OPERATIONS (en €)	DEPENSES	RECETTES	
TOTAL DIRECTION	3 689 250	2 987 300	
Dont impôts fonciers	2 656 750	477 500	
Dont gestion immobilière	1 002 500	2 509 800	
Dont foncier	30 000		

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3.689 M€ et se décomposent de la manière suivante :

- Les impôts directs et taxes foncières ainsi que la redevance spéciale versée à Saint-Étienne Métropole pour la collecte des déchets (2.657 M€),
- Les frais liés aux locations immobilières, aux charges locatives et de copropriété (1.003 M€),
- Le poste foncier (0.030 M€) qui comprend les frais nécessaires au relogement des locataires suite aux rachats de biens par la ville, ainsi que les petits travaux et nettoyages relatifs aux transactions foncières ou aux bâtiments encore invendus.

Les recettes de fonctionnement (2.987 M€) sont composées des redevances, locations diverses et revenus des immeubles pour 2.510 M€, ainsi des remboursements de taxes foncières par Saint-Étienne Métropole estimés à 0.478 M€ pour 2024.

Développement Territorial :

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL		BP 2024	
OPERATIONS (en €)	DEPENSES	RECETTES	
TOTAL DIRECTION	364 300	830 000	
Dont droits des sols	354 500		
Dont taxes emplacement publicitaire	9 800	830 000	

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0.364 M€ et se composent pour l'essentiel des dépenses d'honoraires de l'architecte conseil et du remboursement du coût d'instruction des actes d'urbanisme à Saint-Étienne Métropole dans le cadre de la convention relative à la plateforme commune d'instruction des permis de construire.

Concernant **les recettes de fonctionnement**, il s'agit du recouvrement de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) pour 0.830 M€.

➤ **Dynamiser l'économie pour tous les Stéphanois**

Commerce et artisanat :

COMMERCE ET ARTISANAT OPERATIONS (en €)	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	280 960	872 500
Dont subventions de fonctionnement	117 960	
Dont commerce réglementaire	66 000	775 000
Dont action commerciale	44 500	
Dont développement commercial	26 700	
Dont autres actions commerciales	25 800	97 500

Les dépenses de fonctionnement de la direction Commerce et Artisanat s'élèvent à 0.281 M€ au BP 2024. Elles se composent des éléments suivants :

- 0.118 M€ pour les subventions de fonctionnement versées aux associations commerçantes,
- 0.066 M€ pour les frais de fonctionnement liés aux marchés et aux forains,
- 0.045 M€ pour les animations commerciales,
- 0.027 M€ pour le développement commercial, correspondant aux frais d'inscription de la ville à différents salons et au partenariat avec la Chambre du Commerce et d'Industrie pour l'attractivité commerciale du territoire stéphanois,
- 0.026 M€ pour les autres dépenses, qui recouvrent les frais d'organisation du marché de Noël et les moyens généraux.

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à 0.873 M€ et se composent de :

- L'encaissement des redevances d'occupation du domaine public (0.225 M€) et des droits de place (0.550 M€),
- 0.090 M€ pour l'encaissement des locations des chalets de Noël et 0.008 M€ pour l'apportement du bateau de croisière à la base nautique de Saint-Victor.

Développement économique, emploi, formation :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ET FORMATION OPERATIONS (en €)	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	1 061 433	526 700
Dont valorisation du patrimoine économique	381 693	
Dont maison Emploi	367 258	390 000
Dont subventions de fonctionnement	173 000	
Dont insertion emploi	90 527	
Dont pépinière ateliers	48 955	136 700

Les dépenses de fonctionnement de la direction Développement Economique, Emploi et Formation (1.061 M€) comprennent les éléments suivants :

- 0.382 M€ pour l'entretien, les fluides et la maintenance des locaux industriels, tertiaires et commerciaux propriétés de la Ville et loués à diverses entreprises,
- 0.367 M€ pour les frais liés au fonctionnement de la Maison de l'Emploi : entretien, fluides, frais de nettoyage et de gardiennage,
- 0.173 M€ pour les subventions de fonctionnement accordées aux partenaires menant des actions relatives à l'insertion et à l'emploi,
- 0.091 M€ pour les actions d'insertion emploi développées par la Ville,
- 0.049 M€ destinés aux frais de fonctionnement des ateliers situés à la pépinière d'entreprises de Montreynaud.

Les recettes de fonctionnement (0.527 M€) se composent des différents remboursements de charges et loyers pour la maison de l'emploi (0.390 M€) et pour la pépinière d'entreprises (0.137 M€).

Relations Internationales :

RELATIONS INTERNATIONALES OPERATIONS (en €)	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	223 400	51 700
Dont relations internationales	132 250	51 700
Dont subventions de fonctionnement	91 150	

Les dépenses de fonctionnement de la direction Relations Internationales s'élèvent à 0.223 M€. Elles se composent de :

- 0.132 M€ destinés aux activités internationales de la ville : projets de coopération qui impliquent l'accueil de délégations et missions à l'étranger, et de prestations de conseil et d'accompagnement dans le cadre de coopérations avec les villes de Tamatave, Monastir, Katowice et Sierre.
- 0.091 M€ de subventions de fonctionnement accordées pour des projets spécifiques.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 0.052 M€, et correspondent à des appels à projets sur lesquels la ville a été retenue par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères :

- Le projet Fabrique des Pratiques Entrepreneuriales de Tamatave (0.015 M€)
- Le projet Fabrique Internationale des Pratiques Entrepreneuriales Durables avec les villes de Sierre, Katowice, Monastir et Tamatave (soit 0.030 M€).

Tourisme d'affaires

TOURISME D'AFFAIRES OPERATIONS (en €)	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	95 000	110 000
Dont DSP Tourisimes d'affaires	70 000	110 000
Dont entretien des bâtiments	25 000	

Les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 0.095 M€ concernent notamment :

- La compensation financière versée au délégataire (0.070 M€) dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion du Centre des congrès et du Parc des expositions,
- L'entretien des bâtiments (0.025 M€),

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 0.110 M€ et correspondent à la redevance Tourisme d'Affaires versée par le délégataire (0.050 M€ pour le Centre des Congrès et 0.060 M€ pour le Parc des Expositions).

➤ **Vivre dans une ville inclusive et durable**

Accessibilité et Handicap :

ACCESSIBILITE ET HANDICAP	BP 2024		
	OPERATIONS (en €)	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION		173 679	
Dont subventions de fonctionnement		87 219	
Dont handicap		72 660	
Dont ville inclusive lutte contre les discriminations		12 800	
Dont autres		1 000	

Les dépenses de fonctionnement de la direction Accessibilité et Handicap s'élèvent à 0.174 M€ et sont consacrées :

- Aux subventions versées aux associations (0.087 M€) représentant les personnes en situation de Handicap ou œuvrant en faveur de celles-ci ainsi que les subventions relatives au projet Ville inclusive et durable et aux luttes contre les discriminations,
- Aux actions menées sur la thématique du handicap (0.073 M€) dont :
 - L'organisation de la ville en partage (0.033 M€),
 - L'interprétariat en langage des signes pour la traduction des discours lors de réunions de la commission communale pour l'accessibilité et de la ville en partage ainsi que le conseil municipal y compris la captation vidéo (0.027 M€),
 - La création de deux guides auditifs et cognitifs (0.013 M€),
- A l'organisation de réunions plénières, d'évènements Ville autour de la lutte contre les discriminations et de l'égalité Femmes / Hommes (0.013 M€).

Transitions écologique et énergétique :

TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	BP 2024		
	OPERATIONS (en €)	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION		135 333	
Dont subventions de fonctionnement		109 956	
Dont autres		25 377	

Les dépenses de fonctionnement de la direction Transition Ecologique et Energétique s'élèvent à 0.135 M€. Elles se composent de :

- Subventions aux associations pour 0.110 M€ œuvrant dans le cadre du développement durable telles que France Nature Environnement et La ligue de Protection des Oiseaux.
- 0.025 M€ comprenant les frais remboursés à Saint-Étienne Métropole pour les dépenses de la direction mutualisée ainsi que diverses études.

➤ **Agir pour la tranquillité de tous**

Police et sécurité civile municipales :

POLICE ET SECURITE CIVILE MUNICIPALES		BP 2024	
OPERATIONS (en €)	DEPENSES	RECETTES	
TOTAL DIRECTION	14 881 096	7 925 320	
Dont contingent service incendie	12 988 915		
Dont stationnement de surface	1 002 000	7 282 500	
Dont subventions de fonctionnement	258 113		
Dont fourrière automobile	170 000	30 000	
Dont fourrière animale	80 548	32 000	
Dont autres crédits	381 520	580 820	

Les dépenses de fonctionnement de la direction Police et Sécurité Civile municipales s'élèvent à 14.881 M€. Pour l'essentiel, il s'agit de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour 12.989 M€.

Les autres dépenses sont notamment constituées :

- Des crédits relatifs au stationnement de surface 1.002 M€ : abonnement pour la centralisation des horodateurs (0.211 M€), maintenance des horodateurs et des bornes d'accès automobiles (0.040 M€), reversement à Saint Etienne Métropole du produit net du FPS (Forfait Post Stationnement) déduction faite des coûts de mise en œuvre (0.500 M€),
- Des subventions de fonctionnement 0.258 M€ qui concernent principalement les aides versées aux associations dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD), du dispositif Villes, Vie, Vacances (V.V.V), des animaux dans la ville et de la Société Protectrice des Animaux (SPA),
- Des frais relatifs à la fourrière automobile (0.170 M€) pour le remboursement au délégataire des frais d'enlèvement et de destruction de véhicule en cas de propriétaire non identifié,
- Des frais relatifs à la fourrière animale tels que les soins vétérinaires et les achats de nourriture (0.081 M€),
- Les autres dépenses sont essentiellement dédiées aux besoins de fonctionnement de la direction (0.381 M€) tels que à l'achat des vêtements de travail de l'ensemble des agents de la direction, ainsi que pour l'achat des munitions et la location de la salle de tir.

Les recettes de fonctionnement à hauteur de 7.925 M€ concernent essentiellement :

- Des produits du stationnement de surface pour 7.283 M€ dont 5.000 M€ de recettes de stationnement horodateurs, 1.600 M€ pour l'encaissement du FPS majoré et minoré (recette brute) et 0.620 M€ d'abonnements relatifs aux cartes de résidents.

La loi fait obligation à la Ville de reverser à Saint-Étienne Métropole le produit net du FPS perçu (produit net = produit du FPS déduction faite des coûts de mise en œuvre). Ce reversement est neutralisé par une recette de même montant sur l'AC (attribution de compensation) de la Ville.

- Les produits de redevances de la fourrière animale (0.032 M€)

- Les produits de redevance de la fourrière automobile (0.030 M€),
- Les autres recettes sont constituées des produits des redevances d'occupation du domaine public (0.565 M€) ainsi que des remboursements des frais IPM (Ivresses Publiques et manifestes) (0.015 M€).

➤ Les principales fonctions Ressources

Systeme d'information et du numérique :

SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE		BP 2024	
OPERATIONS (en €)	DEPENSES	RECETTES	
TOTAL DIRECTION	3 071 636	316 285	

Le budget de la direction Systèmes d'information et du numérique prévoit les **dépenses de fonctionnement** (3.072 M€) en trois axes distincts. Les dépenses consacrées à la Ville de Saint-Étienne (VSE) d'une part, celles identifiées pour le Service Commun (SC) d'autre part et les dépenses de refacturations de Saint-Étienne Métropole à la Ville de Saint-Étienne.

- Les dépenses portées par le budget propre de la Ville (1.435 M€) sont les suivantes :
 - 0.762 M€ pour la maintenance des logiciels, à l'achat de matériel et l'installation, l'achat de consommables informatiques mais aussi à des prestations et formations relatives aux logiciels métiers des directions
 - 0.504 M€ pour les frais de téléphonie et de télécom dont la consommation de téléphonie fixe, mobile et d'accès internet,
 - 0.169 M€ pour les frais de maintenance et abonnements pour la vidéo protection,
- Les dépenses portées par le Service Commun (0.475 M€) sont les suivantes :
 - 0.161 M€ dédiés à l'informatique notamment pour les maintenances des systèmes et réseaux des services mutualisés mais aussi les abonnements hébergés chez des prestataires,
 - 0.194 M€ pour la formation Office 365 et pour les abonnements aux outils annexes à Office 365 et aux outils collaboratifs (signature, gestion des licences et support fonctionnel et techniques)
 - 0.120 M€ pour la sécurité et la protection des données, il s'agit du marché de prestation d'externalisation de la mission « référent sécurité » mais aussi des abonnements et certificats pour la sécurisation des données sur les sites mutualisés,
- Les dépenses de refacturation de Saint-Étienne Métropole à la Ville de Saint-Étienne s'élèvent à 1.162 M€ :
 - 0.063 M€ pour le DATA CENTER
 - 1.099 M€ pour les autres dépenses de services communs

Les recettes s'élèvent à 0.316 M€ et sont composées de la manière suivante :

- Pour la Ville de Saint-Étienne (VSE) : 0.150 M€ pour la redevance perçue par la Ville en contrepartie de la mise à disposition de son réseau fibre optique au Conseil Départemental,
- Concernant le Service Commun (SC), il s'agit uniquement des refacturations à Saint-Étienne Métropole 0.166 M€.

Achats et Logistique :

ACHATS ET LOGISTIQUES OPERATIONS (en €)	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	4 806 850	663 000
Dont service Achat	2 126 700	
Dont gestion flotte mécanique	2 300 000	395 000
Dont restaurant municipal	194 860	230 000
Dont atelier reprographie	89 000	33 000
Dont autres	96 290	5 000

Les dépenses de fonctionnement de la Direction Achats et Logistiques s'élèvent à 4.807 M€ et se décomposent ainsi :

- Le service achat 2.127 M€ dont les dépenses sont stables par rapport à 2023 comprennent principalement, le nettoyage des locaux (0.620 M€), le gardiennage (0.777 M€), les produits d'entretien qui subissent également une forte hausse (0.300 M€), la télésurveillance (0.135 M€) ainsi que le papier et les fournitures de bureau (0.120 M€),
- La gestion de la flotte mécanique 2.300 M€ dont le montant des dépenses est en augmentation compte tenu de l'augmentation des prix des frais de carburants (1.100 M€) et des frais d'entretien des véhicules (1.187 M€),
- Le restaurant municipal 0.195 M€ : les dépenses d'alimentation sont en augmentation,
- L'atelier reprographie 0.089 M€ : achat de papiers (0.018 M€) et location des photocopieurs (0.070 M€),
- Les autres dépenses (0.096 M€) comprennent : les moyens logistiques opérationnels 0.054 M€ dont les dépenses sont en augmentation compte tenu de la mutualisation de la régie des transports qui comptabilise désormais la prise en charge de nouveaux transports pour Saint-Étienne Métropole.

Les recettes de fonctionnement de la Direction Achats et Logistique s'établissent à 0.663 M€ et se décomposent ainsi :

- Les recettes « Gestion flotte mécanique » (0.395 M€) qui correspondent majoritairement au remboursement par Saint-Étienne Métropole des dépenses d'entretien de leurs véhicules.
- Les recettes du restaurant municipal de la Terrasse (0.230 M€). Celles-ci se décomposent entre la restauration des agents de la Ville (0.180 M€), des employeurs (SIEL, ENEDIS...) ayant conventionné avec la Ville (0.030 M€) et des agents de Saint-Étienne Métropole (0.020 M€).
- Les recettes « atelier reprographie » (0.033 M€) correspondent à la refacturation d'une quote-part de l'amortissement des équipements de la maintenance et des consommables.

3 La section d'investissement (mouvements réels)

La ville de Saint-Étienne affirme son choix de poursuivre ses investissements dans tous les domaines où elle exerce ses compétences : éducation, sports, affaires culturelles, cadre de vie etc.

Ainsi les dépenses d'équipement inscrites au BP 2024 représentent un volume de 52 M€.

A ce montant, il convient d'ajouter 24.600 M€ de remboursement en capital de la dette, 16.597 M€ d'opérations neutres au titre des emprunts revolving soit un total de 93 M€.

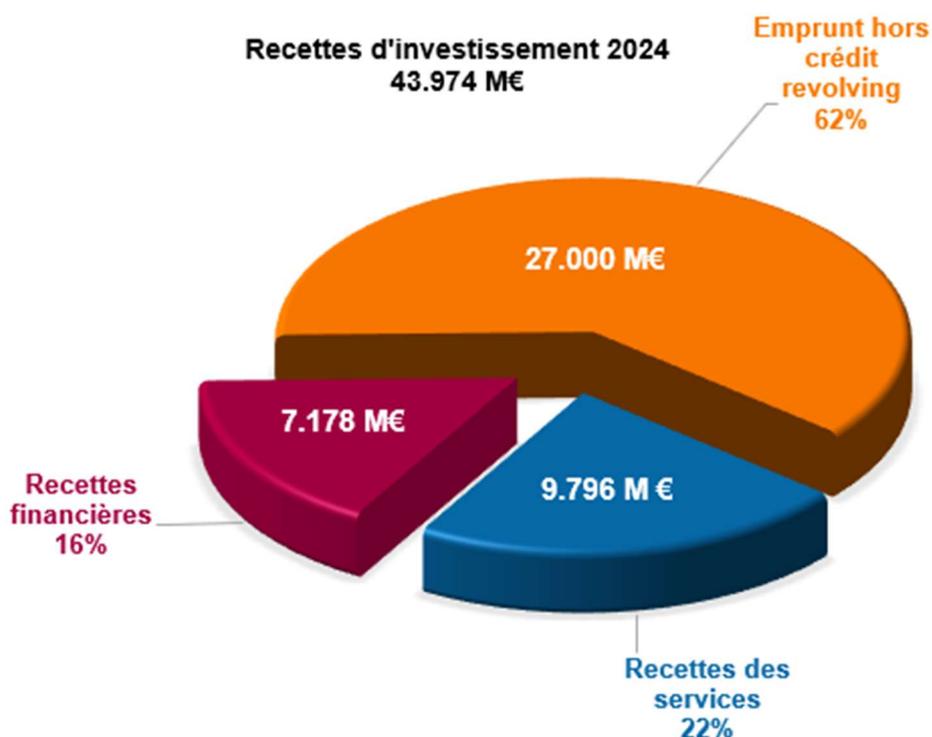
3.1 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à :

- 43.974 M€ hors crédits revolving,
- 60.571 M€ avec crédits revolving.

Elles se répartissent de la façon suivante :

EN MILLIONS D'EUROS	BP 2024
Recettes des services	9,796
Recettes financières	7,178
- Attribution de compensation (AC) d'investissement	1,500
- FCTVA	3,500
- remboursement dette en capital St Etienne Métropole	2,178
Emprunt hors crédit revolving	27,000
TOTAL Recettes	43,974
Crédit revolving	16,597
TOTAL	60,571



Les recettes des directions sont détaillées au § 3.3. Elles représentent 22 % des recettes d'investissement hors crédits revolving.

Le poste recettes financières : le FCTVA est inscrit à hauteur de 3.5 M€ et le remboursement de dette en capital de Saint-Étienne Métropole s'élève à 2.178 M€. Le FCTVA est calculé sur les investissements de 2023 sans prise en compte de dépenses exceptionnelles. Il tient compte de la mise en place de la réforme du FCTVA automatisée qui a notamment pour impact un changement du périmètre des dépenses éligibles au FCTVA.

L'attribution de compensation en investissement (ACI) correspond principalement au reversement par Saint-Étienne Métropole, des amendes de police 2.000 M€ environ au titre de l'année 2024. Depuis 2018, les infractions liées au non-paiement du stationnement relèvent du système du FPS (Forfait Post Stationnement). L'ACI est également minorée des ORI (Opérations de Restauration Immobilière) et des dépenses afférentes à la défense contre l'incendie.

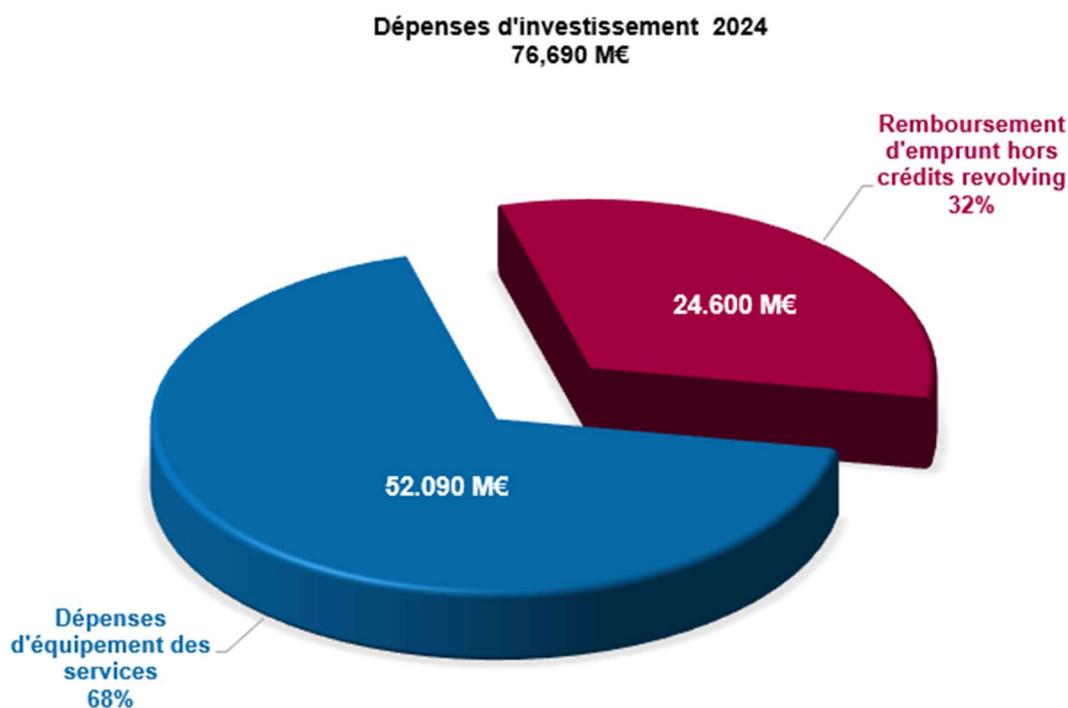
Le montant des emprunts pour financer les investissements en 2024 a été évalué à 27 M€, la dette est explicitée au § 3.4.

3.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à :

- 76.690 M€ hors crédits revolving,
- 93.287 M€ avec crédits revolving.

EN MILLIONS D'EUROS	BP 2024
Dépenses d'équipement des services	52,090
Remboursement d'emprunt hors crédits revolving	24,600
TOTAL DEPENSES hors crédits revolving	76,690
Crédit revolving	16,597
TOTAL	93,287



3.3 Les recettes et dépenses par directions et politiques publiques

Les recettes sont constituées par :

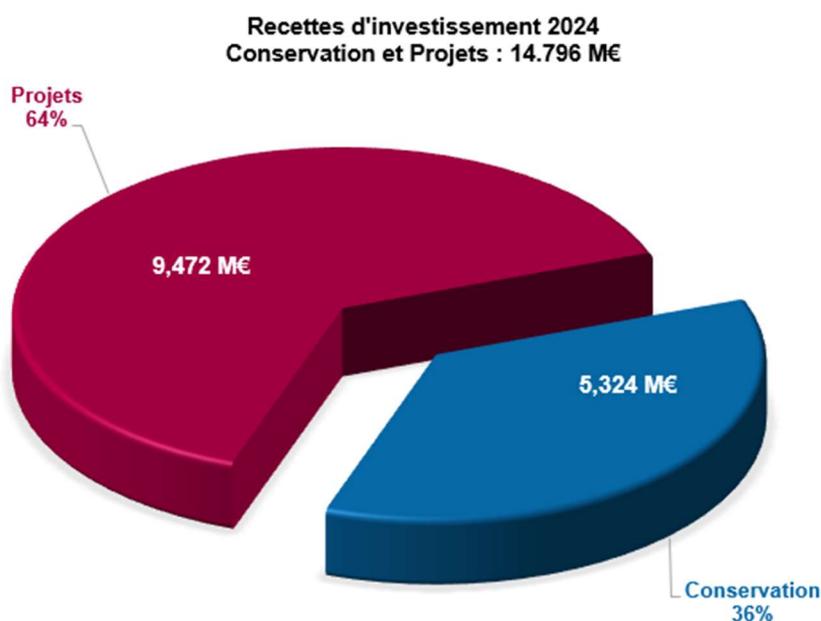
Les recettes des directions (hors FCTVA et AC d'investissement) sont de 9.796 M€ en 2024 représentant 22 % du total des recettes hors crédits revolving.

Les recettes d'investissement (y compris FCTVA et AC d'investissement) s'élèvent à 14.796 M€ et se répartissent entre les opérations de conservation pour 5.324 M€ et les projets pour 9.472 M€.

Parmi l'ensemble des projets, on trouve :

- 0.535 M€ pour les engagements contractuels (ANRU),
- 8.937 M€ pour les projets.

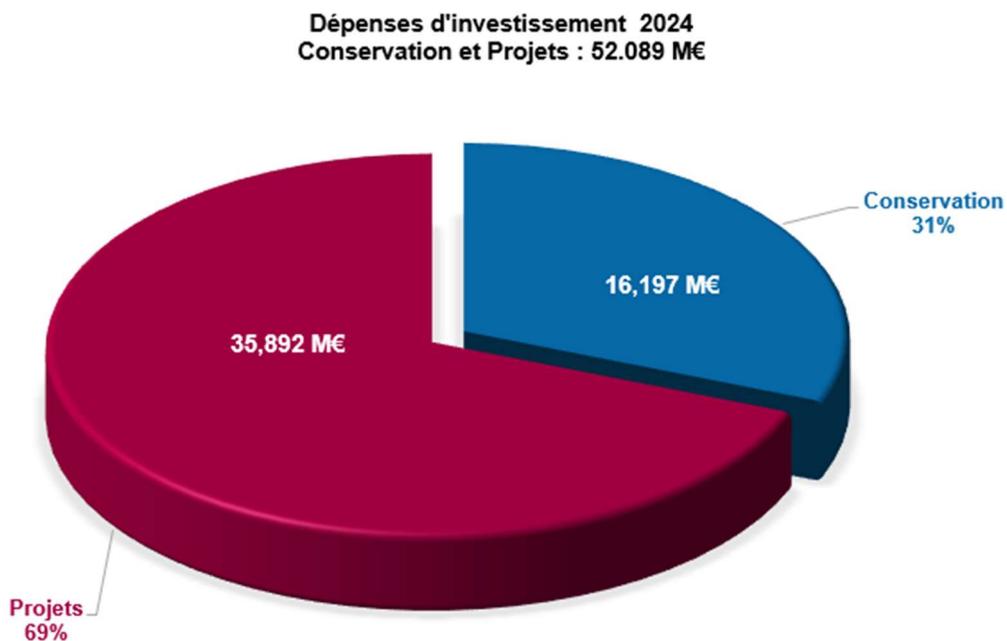
Ces recettes se composent pour l'essentiel des subventions des autres collectivités partenaires telles que l'Europe, l'État, la Région, le Département et Saint-Étienne Métropole, qui sont liées aux projets en investissement.



Les dépenses sont constituées par :

Les dépenses réelles d'équipement des directions au BP 2024 représentent 52.089 M€ (hors dépenses financières).

Ces dépenses se répartissent entre les opérations de conservation pour 16.197 M€ et les projets pour 35.892 M€ parmi lesquels un montant de 2.595 M€ pour les engagements contractuels avec l'ANRU.



Le tableau ci-dessous récapitule les inscriptions en dépenses et recettes d'investissement par politique publique et par Direction.

EN MILLIONS D'EUROS INVESTISSEMENT	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
Achats et Logistique	1,782	0,100
Affaires Culturelles	4,784	1,073
Affaires Juridiques et Commande Publique	0,026	
Assemblées	0,003	
Cabinet du Maire et Élus	0,002	
Cadre de Vie	6,421	1,000
Cohésion Sociale	6,579	1,708
Commerce et Artisanat	0,139	
Communication et Marketing Territorial	0,013	
Développement Économique Emploi et Insertion	0,650	
Développement Territorial	0,025	0,820
Direction Générale	0,002	
Événementiel	0,037	
Finances, Ressources et Programmation	0,081	5,000
Gestion des bâtiments	3,336	0,025
Habitat et Cohésion Sociale	0,080	0,080
Immobilier Construction Aménagement Foncier	6,653	4,081
Petite Enfance Éducation Jeunesse	5,778	
Police et Sécurité Civile Municipales	1,355	0,012
Projets Urbains	7,016	0,420
Relation Citoyenne	1,375	0,050
Ressources Humaines	0,035	0,020
Santé Publique	0,025	0,004
Séniors Solidarité	0,132	0,122
Sports, Loisirs et Vie Sociale	4,346	0,246
Systèmes d'Information et du Numérique	1,036	0,035
Tourisme, Tourisme d'Affaires	0,379	
Total réel investissement	52,090	14,796
Emprunts et cautions	24,600	27,000
Remboursement dette par SEM	0,000	2,178
Total (hors réaménagement de dette et crédit revolving)	76,690	43,974
Crédits revolving	16,597	16,597
TOTAL INVESTISSEMENT	93,287	60,571

Les dépenses d'investissement se déclinent ainsi :

➤ **Saint-Étienne à tous les âges et la santé :**

Seniors, Solidarité :

SENIORS SOLIDARITE		BP 2024	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
TOTAL CONSERVATION	131 507	122 000	
TOTAL DIRECTION	131 507	122 000	

La direction Seniors Solidarité présente un budget d'investissement de 0.132 M€ en dépenses et de 0.122 M€ en recettes.

Les dépenses de conservation (0.132 M€) concernent principalement les matériels et les travaux dans les résidences de personnes âgées.

En recettes, 0.122 M€ concernent le remboursement des travaux effectués sur les RPA par le budget annexe du CCAS.

Santé Publique

SANTE PUBLIQUE		BP 2024	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
MATERIEL SANTE PUBLIQUE	20 353	4 000	
TOTAL CONSERVATION	20 353	4 000	
EQUIPEMENT SANTE PUBLIQUE	5 000		
TOTAL PROJET	5 000		
TOTAL DIRECTION	25 353	4 000	

La direction Santé Publique présente un budget d'investissement de 0.025 M€ en dépenses et de 0.004 M€ en recettes.

Les dépenses (0.025 M€) concernent principalement des dépenses de matériels et d'équipements spécifiques du service communal d'hygiène et de santé (0.020 M€) ainsi que l'achat de défibrillateurs (0.005 M€).

Une recette de 0.004 M€ concerne le remboursement de travaux effectués d'office dans le domaine de la santé.

Petite Enfance, Education, Jeunesse :

PETITE ENFANCE EDUCATION JEUNESSE		BP 2024
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES
TRAVAUX DE BATIMENTS DIVERS	2 985 356	
EQUIPEMENTS ECOLES	300 000	
JEUX DE COURS	250 000	
TRAVAUX BATIMENTS DES CRECHES	210 000	
MATERIELS - MOBILIER DES CANTINES	45 000	
EQUIPEMENTS CRECHES	45 000	
TOTAL CONSERVATION	3 835 356	
REHABILITATION ECOLE ELEMENTAIRE VIVARAIZE	600 000	
COUR GS CHAVANELLE	500 000	
EXTENSION ECOLE JACQUARD	250 000	
REHABILITATION ECOLE CENTRE DEUX	214 000	
EXTENSION ECOLE PAULE ET JOSEPH THIOLLIER	200 000	
REHABILITATION ECOLE DE LA RIVIERE (MATERNELLE)	100 000	
EXTENSION ECOLE DU SOLEIL	50 000	
REHABILITATION EXTESION ECOLE DE LA VEUE	29 000	
TOTAL PROJET	1 943 000	
TOTAL DIRECTION	5 778 356	

Le budget de la direction Petite Enfance, Éducation, Jeunesse est inscrit pour un montant de 5.778 M€ en dépenses au budget 2024.

Les dépenses de conservation s'élèvent à 3.835 M€ et celles en projet à 1.943 M€.

Les opérations de conservation concernent :

- Les travaux de bâtiments dans les écoles pour un montant de 2.985 M€ : dont les mises aux normes d'accessibilité, d'incendie, le désamiantage, les travaux thermiques, les travaux extérieurs dans les cours et les façades, les travaux d'étanchéité et de menuiserie dans les écoles,
- Le renouvellement du mobilier scolaire, du matériel électroménager des classes d'un montant de 0.300 M€ et celui des cantines pour un montant de 0.045 M€,
- Les travaux spécifiques d'un montant de 0.250 M€ tels que l'installation de jeux de cours et la création de jardins pédagogiques,
- Les travaux de bâtiments dans les crèches s'élèvent à 0.210 M€, et renouvellement des équipements des crèches d'un montant de 0.045 M€.

Les principaux projets ci-après peuvent être cités :

- La réhabilitation de l'école élémentaire Vivaraize d'un montant de 0.600 M€ dont 0.100 M€ pour les frais d'études et 0.500 M€ de travaux afin de poursuivre le remplacement des menuiseries extérieures et la rénovation des espaces intérieurs,
- La cour du Groupe scolaire Chavanelle d'un montant de 0.500 M€, dont 0.005 M€ de frais d'études et 0.495 M€ de travaux. Les crédits concernent la reprise de la cour avec

intervention sur la toiture du parking souterrain Antonin Moine situé partiellement sous la cour. Le projet devrait rentrer en 2024 dans sa phase de chantier ; des travaux d'étanchéité et de surface à l'aplomb du parking sont prévus ainsi que les aménagements de surface (type scolaire),

- L'extension de l'école Jacquard d'un montant de 0.250 M€, dont 0.225 M€ pour les frais d'études et 0.025 M€ pour les travaux. Les crédits 2024 sont prévus pour des frais de maîtrise d'œuvre en conception/réalisation dans la continuité 2023,
- La réhabilitation de l'école Centre Deux d'un montant 0.214 M€ pour les frais d'études. Les crédits vont être consacrés pour la prestation de maîtrise d'œuvre (frais d'études/architecte). Cette prestation sera initiée dès début 2024 pour le travail de conception de ce projet de réhabilitation,
- L'extension école Paule et Joseph Thiollier s'élève à 0.200 M€ dont 0.194 M€ en frais d'études et 0.006 M€ pour les travaux dédiés à la poursuite de la phase de conception avec un marché de travaux de maîtrise d'œuvre,
- La réhabilitation de l'école de la Rivière maternelle s'élève à 0.100 M€ dont 0.005 M€ pour les frais d'études et 0.095 M€ pour la continuité des travaux. Ceux-ci portent sur l'amélioration du confort d'été dans le bâtiment afin de limiter l'impact au niveau de l'ensoleillement,
- L'extension de l'école du Soleil d'un montant de 0.050 M€ en frais d'études, les crédits seront encore entièrement dédiés aux études pour ce projet mené en partenariat avec le Conseil Départemental de la Loire,
- La réhabilitation de l'école de la Veue d'un montant de 0.029 M€ en frais d'études destinés à préparer l'opération de travaux ultérieure.

Pour les recettes d'investissement, des dépôts de dossiers de subvention seront effectués en 2024.

Relation Citoyenne :

RELATION CITOYENNE		BP 2024	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
CIMETIERES	213 000		
RESTAURATION TOMBES REMARQUABLES	50 000		
MAIRIES DE PROXIMITE	23 000		
EQUIPEMENTS RELATIONS CITOYENNES	3 800		
TOTAL CONSERVATION	289 800		
REHABILITATION POLE ASSOCIATIF PAGANINI	747 659	49 890	
ETUDES CARTOGRAPHIE MAIRIES DE PROXIMITE	250 000		
DEPLOYER DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS CINERAIRES	53 000		
DEMOLITION CREMATORIUM COTE CHAUDE ET AMENAGEMENTS	34 000		
TOTAL PROJET	1 084 659	49 890	
	1 374 459	49 890	

Le budget de la direction Relation Citoyenne est inscrit pour un montant de 1.374 M€ en dépenses et 0.050 M€ en recettes d'investissement.

Les dépenses de conservation s'élèvent à 0.290 M€ et celles en projet à 1.085 M€. Les opérations de Conservation concernent pour l'essentiel :

- Les travaux d'entretien 0.213 M€ dans les divers cimetières de la ville (murs, entretien et réaménagements des ilots, des allées et gros matériels),
- La restauration des tombes remarquables (0.050 M€),

Les principaux projets ci-après peuvent être cités :

- La réhabilitation du pôle associatif « Paganini » (0.748 M€),
- La mise en œuvre de travaux « parcours usagers » en mairies de proximité (0.250 M€),
- La continuité du déploiement de nouveaux équipements cinéraires (0.053 M€),
- La fin des aménagements suite à la démolition du crématorium Côte Chaude (0.034 M€).

En recettes, 0.050 M€ concernent la subvention ANRU dans le cadre du projet de réhabilitation du pôle associatif Paganini.

➤ **Enrichir votre quotidien :**

Affaires Culturelles :

AFFAIRES CULTURELLES		BP 2024	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
MAINTENANCE DES BATIMENTS CULTURELS	522 000		
EQUIPEMENTS AFFAIRES CULTURELLES	219 675		
CONSERVATION OEUVRES ET OBJETS D'ART	120 930		73 239
ACQUISITION DE MATERIEL MUSICAL	37 410		
TOTAL CONSERVATION	900 015		73 239
RESTAURATION DU SITE COURIOT	1 774 800		
TRAVAUX OPERA - GRAND THEATRE	1 068 360		1 000 000
BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE REFERENCE 2	693 042		
PALAIS DES SPECTACLES - POLE AUDIOVISUEL	217 500		
OUTILS NUMERIQUE DES MUSEES	104 400		
ART ET DESIGN DANS L'ESPACE URBAIN	17 400		
LA COMEDIE	8 700		
TOTAL PROJET	3 884 202		1 000 000
TOTAL DIRECTION	4 784 217		1 073 239

La direction des Affaires culturelles présente un budget de 4.784 M€ en dépenses et 1.073 M€ en recettes.

Ce budget en dépenses se décompose en 0.900 M€ pour la conservation et 3.884 M€ en projets.

Les principales dépenses en conservation sont :

- La maintenance des bâtiments culturels : 0.522 M€, pour assurer essentiellement des travaux de mise en conformité sur les équipements culturels et les bâtiments abritant des associations culturelles,
- L'acquisition de mobiliers et de matériels divers : 0.220 M€ dont 0.066 M€ pour l'acquisition de matériel muséographique des musées, 0.061 M€ pour le matériel scénique à l'Opéra afin de compléter les équipements son et lumière des salles, 0.034 M€ pour du mobilier et des agencements spécifiques dans les médiathèques et la cinémathèque, 0.032 M€ pour le matériel d'enseignement musical du Conservatoire Massenet, 0.024 M€ pour le matériel son et lumière de la Comète, 0.005 M€ pour le matériel du Planétarium,
- L'acquisition d'œuvres et d'objets d'art : 0.121 M€, dont 0.069 M€ pour des acquisitions au Pôle muséal, 0.027 M€ pour poursuivre la numérisation des fonds des archives municipales, et 0.020 M€ pour finaliser l'installation d'une signalétique patrimoniale et paysagère par Ville d'Art et d'Histoire,
- L'acquisition de matériels de musique : 0.037 M€, ce budget tient compte de la remise à niveau progressive des parcs instrumentaux du Conservatoire pour 0.037 M€ et de l'Opéra pour 0.003 M€.

Les principaux projets ci-après peuvent être cités :

- La restauration du site Couriot d'un montant de 1.774 M€, les crédits sont destinés aux travaux de restauration globale du site et à la muséographie de la salle immersive,

- Les travaux au grand théâtre de l'Opéra pour 1.068 M€ avec des dépenses relatives à la rénovation du monte décors, des travaux dans les loges du Théâtre Copeau, la seconde phase du remplacement de l'outil scénique et l'acquisition de matériels mobiles son, lumière et vidéo,
- Le programme de modernisation des médiathèques pour un montant de 0.693 M€, qui consiste en la mise en œuvre de l'automatisation du prêt d'ouvrages et la création d'un nouvel espace numérique,
- Les travaux de confortement au palais des spectacles pour un montant de 0.217 M€,
- Les outils numériques des musées pour 0.104 M€ : dans le cadre du rapprochement des musées d'Art et d'Industrie et de la Mine et de la validation du Projet Scientifique Commun (PSC), des travaux sont à prévoir. La dernière phase du projet fera donc appel à des prestations de scénographie, de restauration et de fabrication de mobilier
- Les acquisitions dédiées au programme d'art et design dans l'espace public se porteront à 0.017 M€.

Les recettes d'investissement inscrites pour :

- 1 M€ pour les travaux de l'outil scénique de l'Opéra, en provenance de Saint-Etienne Métropole dans le cadre d'un fonds de concours,
- 0.050 M€ attendus de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de la DRAC (Ministère de la Culture) pour l'acquisition et la restauration d'œuvres et d'objets d'art,
- 0.023 M€ de participation de l'État au titre de la numérisation dans les médiathèques.

Sports, Loisirs et Vie Sociale :

SPORTS LOISIRS ET VIE SOCIALE		BP 2024
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES
TERRAINS SYNTHETIQUES	626 400	
STADES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	540 270	
GYMNASES	469 800	
PISCINES	130 500	
QUARTIER SAINT VICTOR	69 600	
VIE ASSOCIATIVE	52 200	
GOLF DSP TRAVAUX	43 500	
TENNIS DSP	40 890	
EQUIPEMENTS DSLVS	13 920	
GARDIENNAGE ET MANIFESTATIONS SPORTS	13 050	
SPORT DE PROXIMITE	13 050	
PATINOIRE	12 180	
TOTAL CONSERVATION	2 025 360	
PISCINE GROUCHY	964 830	
CREATION SYNTHETIQUE	609 000	200 000
RWC 2023 JOP 2024 SITES D'ENTRAINEMENT	522 000	
REPRISE STRUCTURELLE PISCINE COTONNE	107 010	
REHABILITATION RAYMOND SOMMET	47 850	
REAMENAGEMENT GYMNASE PUIITS THIBAUD	26 100	
PLAN MAISON DES ASSOC ET DE LA CITOYENNETE	26 100	
STADES MONTREYNAUD	17 400	
PISCINE RAYMOND SOMMET		46 212
TOTAL PROJET	2 320 290	246 212
TOTAL DIRECTION	4 345 650	246 212

Le budget de la Direction Sports, Loisirs et Vie Sociale est inscrit pour un montant de 4.346 M€ en dépenses et 0.246 M€ en recettes d'investissement au budget 2024.

Les dépenses de conservation s'élèvent à 2.025 M€ et celles en projet à 2.320 M€.

Les principales dépenses en conservation (2.025 M€) sont :

- Le remplacement du terrain synthétique existant du stade Roger Rocher (0.626 M€)
- L'entretien des stades et autres équipements sportifs et de loisirs (hors-gymnases) dont les terrains de boules et des bâtiments afférents, l'éclairage des stades, la création d'un terrain synthétique de foot à 5 au stade Auguste DURY, la réfection de la passerelle à Méons, la réfection du sol sportif du city stade de la Perrotière, la sécurisation de certains sites, l'achat de matériels horticoles et de matériels roulants, l'acquisition de matériels sportifs et spécifiques (filets, cages de foot..), le lancement des études pour la mise en accessibilité des vestiaires H. LUX (0.540 M€),
- L'entretien des gymnases, les études et travaux selon programmation, notamment, le remplacement des vitres à Villeboeuf, les travaux de mise en accessibilité au gymnase Paul Michelon, l'étanchéité des vestiaires au gymnase Métare Sud Est, l'étanchéité du gymnase

Beaubrun, l'acquisition de matériels sportifs dans les gymnases en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs (0.469 M€),

- L'entretien des piscines, la réalisation d'études et de travaux, l'entretien des installations techniques, notamment des piscines Y. Nayme et Raymond Sommet pour l'année 2024 (0.130 M€),
- Les travaux pour la DSP Tennis avec changement de compteurs électriques et étanchéité d'une voute (0.040 M€),
- La remise en peinture de la Maison des associations de Coligny et Malraux (0.030 M€), la création d'un cheminement piétons à la maison des associations de Monthieux (0.010 M€) et des études pour des travaux de mise en conformité sécurité incendie pour les associations Malraux et Descours (0.012 M€) pour la vie associative.

Les principaux projets ci-après peuvent être cités :

- Les travaux pour la piscine Grouchy avec le démarrage des travaux de rénovation de l'équipement : 0.964 M€,
- L'étude dans le cadre de l'héritage de la coupe du monde de rugby de la réfection possible du terrain en herbe R1 à l'Etivallière (0.609 M€),
- Des travaux liés à l'accueil des Jeux Olympiques (création d'une volée escaliers et accès sécurisé au site), Mise en place d'algéco (déplacés par la suite à Grail), mise en accessibilité et propreté du site Michon : 0.522 M€,
- Des travaux de reprise structurelle de la piscine Cotonne : 0.107 M€,
- La phase d'étude pour le projet de rénovation intégrale de la piscine Raymond Sommet pour répondre aux nouveaux usages : 0.047 M€,
- La phase d'étude pour le réaménagement du gymnase Puits Thibaud avec la création d'équipements sportifs de proximité aux abords du gymnase : 0.026 M€,
- Des travaux d'amélioration sur les maisons des associations : 0.026 M€,
- L'acquisition d'un algéco pour le stockage du matériel des stades de Montreynaud : 0.017 M€.

Les principales recettes sont inscrites pour des opérations portées en projets :

- La réhabilitation de la piscine Raymond Sommet avec une dotation nationale de soutien à l'investissement local à hauteur de 0.046 M€.
- Dans le cadre de la Rugby World Cup (RWC) 2023, un fond héritage devrait être accordé pour 0.200 M€.

Événementiel :

EVENEMENTIEL		BP 2024	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
EQUIPEMENTS EVENEMENTIEL	37 410		
TRAVAUX DSP TOURISME D'AFFAIRES			
TOTAL CONSERVATION	37 410		
TOTAL DIRECTION	37 410		

La direction de l'Événementiel présente un budget de 0.037 M€ en dépenses, uniquement en conservation. Il n'y a pas de recettes pour cette direction

Les dépenses concernent le renouvellement de matériels divers : chaises, petits mobiliers, barrières Vauban et matériels son et lumière.

➤ Embellir la ville :

Cadre de vie :

CADRE DE VIE		BP 2024	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
MATERIELS CADRE DE VIE	1 370 000		
TRAVAUX DE PROXIMITE QUARTIER	1 269 175		
ECLAIRAGE PUBLIC	500 000		
RENOVATION PARCS ET JARDINS	434 000		
JARDINS FAMILIAUX	370 000		
FORET COMMUNALE (ACHAT ET TRAVAUX)	170 000		
EQUIPEMENTS CADRE DE VIE	100 000		
DEPOTS CADRE DE VIE	63 000		
PORT AMENAGEMENT SPORT EQUIP	50 000		
MATERIELS MOBILIERS SIGNALISATIONS	25 000		
TOTAL CONSERVATION	4 351 175		
MODERNISATION ET ECONOMIE D'ENERGIE	1 300 000	1 000 000	
PROJET DEPOTS CADRE DE VIE	320 000		
CREATION DE JEUX D'ENFANTS	150 000		
CAMPAGNE CORBEILLES ET DEPOTS SAUVAGES	90 000		
ARBRES	50 000		
PLAN FONTAINE	50 000		
AMENAGEMENT DES JARDINS ET COMPOSTEURS PARTAGES	50 000		
INSTALLATION ET MODIFICATIONS TOILETTES PUBLIQUES	30 000		
SIGNALETIQUES DES PARCS ET JARDINS	20 000		
CREATION ESPACES CANINS	10 000		
TOTAL PROJET	2 070 000	1 000 000	
TOTAL DIRECTION	6 421 175	1 000 000	

La Direction présente un budget de 6.421 M€ en dépenses et 1 M€ en recettes.

Le budget se décompose en dépenses en 4.351 M€ en conservation et 2.070 M€ en projets.

Les dépenses de conservation concernent essentiellement :

- Les crédits pour l'acquisition des matériels roulants et non roulants (1.370 M€) comme les véhicules de transports des équipes, les balayeuses et aspiratrices, les matériels de déneigement etc... dont le renouvellement doit se poursuivre sur 2024,
- Les travaux d'aménagement (1.269 M€) dans les différents quartiers de la Ville : espaces verts, cheminements piétons, aires de jeux. Il est notamment prévu pour 2024 : la réhabilitation du square Amouroux, la réfection de l'aire de jeux rue de l'Eternité, l'aménagement de promenade à travers l'espace Momey,
- Les dépenses pour les travaux d'éclairage public (0.500 M€) avec la fourniture de matériels pour les travaux neufs (candélabre, lanternes, armoires électriques) ainsi que la rénovation du parc d'éclairage. Ces travaux permettent d'améliorer l'éclairage tout en réduisant la consommation d'énergie,
- La poursuite des travaux dans les jardins familiaux de Bel Air avec notamment l'installation des cabanons (0.370 M€),
- La rénovation des parcs et jardins (0.434 M€) avec notamment la réfection du square Georges Rouault, la 2ème tranche du Parc Jean Marc et l'aire de jeux rue Gambon.

Concernant les projets, les dépenses concernent principalement :

- La modernisation et les économies d'énergie (1.300 M€).
Cette année, comme en 2023, des crédits importants ont été rajoutés sur ce poste afin de mettre en œuvre un plan de modernisation de l'éclairage public. Ce plan consiste au remplacement de 4 000 points lumineux par des ampoules LED pilotables en deux ans à la place de 1 000 par an précédemment. Cette action va permettre à la fois d'agir sur l'environnement en préservant les ressources de la planète, ces nouvelles ampoules consomment 30 à 40 % de moins d'énergie que les existantes, cela permettra également d'amortir l'impact financier lié aux hausses de tarifs de l'énergie,
- Les travaux dans les dépôts Cadre de vie (0.320 M€) avec la poursuite de la réfection des locaux sociaux sur les dépôts du brulé et Coppel.
- La création de jeux d'enfants (0.150 M€) regroupant l'ensemble des travaux effectués sur les aires de jeux de la Ville,
- La fourniture et pose de corbeilles propreté et caches conteneurs, ainsi que la lutte contre les dépôts sauvages (0.090 M€).

La recette inscrite à hauteur de 1 M€ correspond au solde du fond de concours de Saint Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain pour l'opération de modernisation et d'économie d'énergie.

Gestion des bâtiments :

GESTION DES BATIMENTS		BP 2024	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
ENTRETIEN TRAVAUX BATIMENTS ADMINISTRATIFS	456 000		
TRAVAUX CTM	245 000		
ENTRETIEN EDIFICES CULTUELS	152 000		
EQUIPEMENTS BATIMENTS	130 000		
TRAVAUX ROCHETAILLÉE	95 000		
RELOCALISATION DES SERVICES	68 000		
TRAVAUX COMPTES DE TIERS	25 000		25 000
FRAIS ETUDES ET RECHERCHES	20 000		
TOTAL CONSERVATION	1 191 000		25 000
EUGENE BEAUNE	1 000 000		
MAITRISE DE L'ENERGIE	400 000		
DOMOTIQUE CONTROLE D'ACCES	200 000		
ACCES DES BATIMENTS A TOUS : HANDICAPES	150 000		
METTRE EN OEUVRE LE DECRET TERTIAIRE SUR LES BATIMENTS MUNICIPAUX	150 000		
RENOVATION LIEUX DE CULTE	125 000		
REPLACEMENT ECLAIRAGE DANS BATIMENTS MUNICIPAUX	100 000		
HOTEL DE VILLE	20 000		
TOTAL PROJET	2 145 000		
TOTAL DIRECTION	3 336 000		25 000

La direction dispose d'un montant de 3.336 M€ en dépenses et de 0.025 M€ en recettes.

Les dépenses se répartissent en conservation pour 1.191 M€ et 2.145 M€ en projets.

Les opérations de conservation sont :

- Les travaux de maintenance des bâtiments (0.456 M€) accueillant les agents municipaux afin d'améliorer les conditions de travail et d'optimiser les performances énergétiques,
- Les travaux au Centre Technique Municipal Coubertin afin de poursuivre le suivi et les travaux de confortement de la structure (0.245 M€),
- L'entretien des édifices cultuels (0.152 M€) pour la réalisation de travaux d'urgence de sécurité et de travaux d'entretien courant,
- Les travaux à Rochetaillée alloués à l'entretien des bâtiments communaux (0.095 M€),
- La réalisation de petites relocalisations de services (0.068 M€).

Les projets de la direction sont :

- Le projet d'un nouveau Centre Technique Municipal à Eugène Beaune (1 M€),
- La maîtrise de l'énergie (0.400 M€) : ces crédits permettront de financer les interventions destinées à améliorer la performance énergétique des bâtiments (isolation, réfection de chaufferies, actions destinées à privilégier les énergies renouvelables pour l'eau chaude

sanitaire...). Pour 2024, il est prévu la fin des travaux à l'Hôtel de Ville, des travaux d'économie d'énergie sur des opérations récurrentes de changement de chaufferie, de la Gestion Technique Centralisée (GTC) et des installations d'énergies renouvelables,

- La domotique contrôle d'accès (0.200 M€) : cette prévision permettra le remplacement des automates en RTC (Réseau Téléphonique Commuté) dont la fin des lignes est annoncée par Orange,
- Les travaux d'accès des bâtiments à tous les publics (0.150 M€) : ces crédits permettent de réaliser les travaux de mise aux normes d'accessibilité des équipements recevant du public (rampes, sanitaires adaptés, visiophones, signalétiques...),
- Des travaux de sécurisation de l'Eglise St- Roch (0.125 M€) avec la restauration de la couverture à quatre pans et la reprise des chéneaux et descentes d'eau,
- La réduction de la consommation électrique liée à l'éclairage (0.100 M€) dans les bâtiments avec la mise en place d'éclairage LED, et la pose de capteurs de présence dans les locaux à passage élevé,
- La réalisation d'audits énergétiques des bâtiments dans le cadre du décret tertiaire (0.150 M€).
- La fin des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville (0.020 M€) : notamment les locaux sous les marches de l'hôtel de Ville,

La recette, inscrite à hauteur de 0.025 M€, concerne les remboursements de travaux réalisés d'office dans le cadre de l'exercice des pouvoirs du Maire.

➤ **Aérer la ville :**

Projets Urbains :

PROJETS URBAINS		BP 2024	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
ETUDES QUARTIERS	50 000		
EQUIPEMENTS DRUCS	1 000		
TOTAL CONSERVATION	51 000		
PARTICIPATION EPASE	3 000 000		
ILOT BEAUNIER - CONCESSION D'AMENAGEMENT	600 000		
FAIRE EVOLUER LE SITE DU FLORE	500 000		
DEMOLITIONS	465 000		
PART. RAVALEMENT FACADE	455 000		
ESPACES PUBLICS COTONNE MONTFERRE	430 000		
ESPACES PUBLICS TARENTAIZE - HORS CONCESSIONS	400 000	200 000	
RELOCALISATION DES ASSOCIATIONS DE TARENTAIZE	200 000	60 000	
OTHA BEAUBRUN DIFFUS - PARTICIP. CONCESSION AMENAGEMENT	150 000		
PLACE DES PERES	150 000	30 000	
ACCOMPAGNEMENT MUTATION LOCAUX VACANTS	110 000		
AGRICULTURE URBAINE	105 000	40 000	
AMENAGEMENT TERRENOIRE	75 000		
SECTEUR SAINT-SAENS - ESPACES PUBLICS	70 000	75 000	
PLACE CARNOT	70 000		
ABORDS ECOLE CHAVANELLE	65 000		
SECTEUR APPRENTISSAGE	30 000		
CHARITE	30 000		
REQUALIFICATION SECTEUR MOLINA - ESPACES PUBLICS	20 000	15 000	
ABORDS PAGANINI (ESPACES PUBLICS)	20 000		
ESPACES PUBLICS QUARTIERS ANCIENS PHASE 2 (VILLE-LOUBET)	20 000		
TOTAL PROJET	6 965 000	420 000	
TOTAL DIRECTION	7 016 000	420 000	

Le budget de la direction Projets Urbains est inscrit pour un montant de 7.016 M€ en dépenses et de 0.420 M€ en recettes.

Ces dépenses se décomposent en 0.051 M€ pour la conservation et 6.965 M€ pour les projets.

Les dépenses de conservation comprennent notamment les diverses études de faisabilité dans les différents quartiers (0.050 M€).

Les dépenses en projet hors ANRU concernent pour l'essentiel :

- La participation annuelle à l'Epase (3 M€),
- La participation à Cap Métropole dans le cadre de la concession d'aménagement de l'ilot Beaunier (0.600 M€),

- Les démolitions (0.465 M€) prévus pour les rues JB Clément, Benoit Malon, et Poncetton et 0.500 M€ prévus pour le Bowling
- Les participations aux ravalements de façade pour les propriétaires privés (0.455 M€),
- L'accompagnement à la mutation des locaux vacants (0.110 M€) avec les subventions d'investissements prévues pour la remise aux normes de ceux-ci,
- Les études et interventions sur le quartier de Terrenoire (0.075 M€) en lien avec le processus de concertation engagé sur ce secteur,
- Les études relatives à la requalification de la place Carnot en lien avec le projet Cité 2025 (0.070 M€).

Les autres projets de la direction Projets Urbains regroupent les programmes ANRU.

- Programme ANRU Montreynaud : 0.110 M€ en dépenses et 0.090 M€ en recettes

Il s'agit essentiellement des études et acquisitions pour l'aménagement d'espaces publics sur le secteur Saint Saëns 0.070 M€.

- Programme ANRU Cotonne : 0.535 M€ en dépenses et en 0.040 M€ en recettes

Il s'agit :

- Des études et des travaux d'espaces publics suite à l'élaboration d'un plan guide sur le secteur Cotonne Montferré (aménagement d'un parc et du boulevard Follereau) 0.430 M€,
- Des travaux d'aménagement dans le cadre du projet Agriculture Urbaine 0.105 M€.

- Programme ANRU Tarentaize Beaubrun Couriot : 0.950 M€ en dépenses et 0.290 M€ en recettes

Les crédits concernent pour l'essentiel les opérations suivantes :

- Le réaménagement des espaces publics du secteur de Tarentaize (parc Jean Ferrat) 0.400 M€,
- Les travaux de relocalisation de certaines associations occupant des rez-de-chaussée à Tarentaize 0.200 M€,
- La rénovation de la place des Pères 0.150 M€.

Habitat et Cohésion Sociale :

HABITAT ET COHESION SOCIALE		BP 2024	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
TRAVAUX D'OFFICE	80 000	80 000	
TOTAL PROJET	80 000	80 000	
TOTAL DIRECTION	80 000	80 000	

Le budget de la direction Habitat et Cohésion Sociale est inscrit pour un montant de 0.080 M€ en dépenses et en recettes.

Il s'agit uniquement des travaux d'office pour le compte de tiers dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne. La Ville se substitue aux propriétaires défaillants pour effectuer les travaux urgents et leur demande ensuite le remboursement.

Direction cohésion sociale et médiation numérique :

COHESION SOCIALE ET MEDIATION NUMERIQUE		BP 2024	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
EDUCATION POP, MEDIATION NUMERIQUE ET POLITIQUE DE LA VILLE	315 000		
TOTAL CONSERVATION	315 000		
NOUVEL EQUIPEMENT SUD-EST	2 430 000	1 000 000	
RELOCALISATION DEFINITIVE AL TERRASSE	1 800 000	118 229	
EXTENSION ET RESTRUCTURATION CS SOLAURE	1 680 000	380 000	
EQUIPEMENT ENFANCE JEUNESSE SAINT SAENS	134 000	32 000	
CS COLIBRI (SITE ALLENDE)	100 000	95 283	
CENTRE SOCIAL LE BABET	100 000	82 600	
CENTRE ANIMATION POUR TOUS PARC MONTAUD	20 000		
TOTAL PROJET	6 264 000	1 708 112	
TOTAL DIRECTION	6 579 000	1 708 112	

Le budget de la Direction cohésion sociale et médiation numérique est inscrit pour un montant de 6.579 M€ en dépenses et 1.708 M€ en recettes d'investissement au budget 2024.

Les dépenses de conservation s'élèvent à 0.315 M€ et celles en projet à 6.264 M€.

Les principales dépenses en conservation sont :

- Les travaux d'entretien dans les bâtiments associatifs et aux subventions d'équipement aux Espaces Publics Numérique, la réfection du boulodrome et du cercle de l'amicale laïque de Côte Chaude (0.285 M€),
- Les subventions d'équipement à destination des Etablissements Publics Numériques et l'achat de matériels numériques à destination des EPN/associations (0.030 M€).

Les principaux projets ci-après peuvent être cités :

- Le nouvel équipement Sud-Est avec la reconstruction d'un nouvel équipement et la démolition totale de l'ancien bâtiment (2.430 M€),
- La relocalisation de l'amicale laïque de la Terrasse (1.800 M€) sur le site de Lamaizière avec la réhabilitation de l'ancienne école et la réalisation d'une extension,
- La pose de la première pierre de l'extension-restructuration du centre social Solaure (1.680 M€),
- La poursuite de l'opération de création du nouvel équipement enfance/petite enfance/jeunesse Saint-Saëns. (0.134 M€),
- La fin des travaux du site Allende pour le regroupement sur un site unique des activités du Centre Social Colibri : 0.100 M€),
- La phase d'étude pour la restructuration du centre social Le Babet (0.100 M€),
- La fin de livraison des travaux liés au centre d'animation pour tous Parc Montaud (0.020 M€).

Les principales recettes sont inscrites pour des opérations portées en projets :

- Le Nouvel équipement Sud-Est avec la participation de la DRAC (0.500 M€) et du Conseil Départemental (0.500 M€),
- L'extension et la restructuration du centre social de Solaure avec la participation de la CAF dans le cadre du fonds public et territoires (0.080 M€) et du fond d'aide nationale à l'investissement en accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) (0.300 M€),
- La relocalisation de l'amicale laïque de la Terrasse avec la participation du Ministère de la Transition Ecologique dans le cadre du Fond vert (0.118 M€),
- Le Centre Social Colibri avec la participation de la CAF dans le cadre du fond de financement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (0.015 M€) et du fond public et territoires (0.080 M€),
- La phase d'étude pour la restructuration du centre social Le Babet avec la participation de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (0.082 M€),
- La poursuite de l'opération de création du nouvel équipement enfance/petite enfance/jeunesse Saint-Saëns (0.032 M€).

Immobilier, Construction, Aménagement et Foncier :

IMMOBILIER CONSTRUCTION AMENAGEMENT ET FONCIER		BP 2024	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
STRATEGIE IMMOBILIERE	130 000		
TOTAL CONSERVATION	130 000		
REHABILITATION DE L'IMMEUBLE EMILE LOUBET (IGH)	5 950 000	1 444 620	
ACQUISITIONS / CESSIONS	228 180	2 200 000	
URSULES	200 000		
LES HAUTS DE L'OPERA (DAME BLANCHE)	104 801	246 000	
REHABILITATION RUE DE BARRE	40 000	190 000	
TOTAL PROJET	6 522 981	4 080 620	
TOTAL DIRECTION	6 652 981	4 080 620	

Le budget de la direction Construction, Aménagement et Foncier est inscrit pour un montant de 6.653 M€ en dépenses et 4.081 M€ en recettes.

En dépenses, les crédits se décomposent en 0.130 M€ pour la conservation et 6.523 M€ pour les projets.

Les dépenses de conservation sont destinées à des études et des travaux sur l'optimisation des bâtiments communaux destinés aux agents (0.130 M€).

En projets, les dépenses concernent essentiellement :

- L'opération de réhabilitation de l'immeuble Emile Loubet avec la participation à l'Epase (5.8 M€) et les études et travaux (0.150 M€),
- Les acquisitions foncières (0.228 M€),
- Les études et travaux pour la sécurisation du parking des Ursules (0.200 M€).

Les recettes inscrites pour 4.081 M€ concernent :

- Des cessions foncières (2.200 M€),
- Les dernières cessions des terrains du lotissements des Hauts de l'Opéra (0.246 M€).
- Sur l'opération IGH suite à l'installation des archives métropolitaines dans le bâtiment, les recettes sont constituées par le solde de la participation aux travaux de Saint Etienne Métropole pour 0.991 M€ et par la subvention de la DRAC pour 0.454 M€,
- La cession du bâtiment situé rue de la Barre à Habitat et Métropole (0.190 M€).

➤ **Dynamiser l'économie pour tous les Stéphanois**

Commerce et artisanat :

COMMERCE ET ARTISANAT		BP 2024
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES
AIDE DIRECTE AUX COMMERCANTS	60 000	
TRAVAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE COMMERCIAL	10 000	
TOTAL CONSERVATION	70 000	
REPLACEMENT DES KIOSQUES	69 200	
TOTAL PROJET	69 200	
TOTAL DIRECTION	139 200	

Le budget de la direction Commerce et Artisanat est inscrit pour un montant de 0.139 M€ en dépenses. Il n'y a pas de recettes pour cette direction.

Les crédits inscrits en conservation sont :

- Les aides aux commerçants pour favoriser la réfection des devantures (0.060 M€),
- Les travaux destinés aux commerces situés sous les Arcades de l'Hôtel de Ville, à la l'électrification des marchés (0.010 M€).

Les crédits inscrits projet concernent le remplacement des kiosques (0.069 M€).

Développement économique, emploi, formation :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ET INSERTION		BP 2024
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES
PATRIMOINE ECONOMIQUE ET INSERTION	256 528	
MAISON DE L'EMPLOI	23 724	
TOTAL CONSERVATION	280 252	
CITE BERTHIEZ	369 398	
ETUDES TERRITOIRES ZERO CHOMEUR LONGUE DUREE		
TOTAL PROJET	369 398	
TOTAL DIRECTION	649 650	

Le budget de la direction Développement économique, emploi et formation est inscrit pour un montant de 0.650 M€ en dépenses. Celles-ci se décomposent en 0.280 M€ pour la conservation et 0.370 M€ pour les projets.

Les dépenses de conservation comprennent les travaux d'entretien des bâtiments économiques 0.256 M€ et les crédits destinés à l'entretien de la maison de l'emploi 0.024 M€.

En projet, concernant la cité Berthiez une partie du bâtiment a été cédée à l'entreprise HEF en fin d'année 2023 mais la Ville reste actionnaire de la copropriété immobilière.

En 2024, il convient d'effectuer des travaux de réfection des réseaux d'évacuation d'eaux pluviales à la charge de la copropriété prévus pour la part Ville à hauteur de 0.369 M€.

Tourisme d'affaires :

TOURISME D'AFFAIRES		BP 2024
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES
CENTRE DES CONGRES	379 320	
TOTAL PROJET	379 320	
TOTAL DIRECTION	379 320	

La direction du Tourisme d'affaires présente un budget de 0.379 M€ en dépenses. Il n'y a pas de recette pour cette direction.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) du Tourisme d'Affaires qui comprend le Centre des Congrès et le Parc des Expositions, les dépenses concernent la mise à niveau du système de sécurité incendie.

➤ **Agir pour la tranquillité de tous**

Police et sécurité civile municipales :

POLICE ET SECURITE CIVILE MUNICIPALES		BP 2024	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
RENOUVELLEMENT DU PARC HORODATEURS	400 000		
EQUIPEMENTS DPSCM	47 500		
STEPHANOIS VIGILANTS ET AUTRES PANNEAUX	15 000		
RENOUVELLEMENT SOLUTION VERBALISATION	10 000		
POSTE DE POLICE	5 000		
FOURRIERE ANIMALE	3 800		
TOTAL CONSERVATION	481 300		
AMELIORATION DU BOULEVARD URBAIN	450 000		
BORNES AMOVIBLES AUTOMATIQUES	200 000		
DEVELOPPEMENT DE LA VIDEO PROTECTION	150 000	12 000	
PLAN SIGNALITIQUE DE CIRCULATION	47 000		
ARMEMENT DES POLICIERS MUNICIPAUX	15 000		
DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES POUR ANIMAUX	12 000		
TOTAL PROJET	874 000		12 000
TOTAL DIRECTION	1 355 300		12 000

Le budget d'investissement de la direction s'élève à 1.355 M€ en dépenses et 0.012 M€ en recettes.

En dépenses, les crédits se découpent en 0.481 M€ en conservation et 0.874 M€ en projet.

En conservation les dépenses concernent essentiellement :

- Le renouvellement du parc des horodateurs (0.400 M€),
- L'acquisition de petit matériel et équipements (0.048 M€).

En projets, les dépenses concernent principalement les opérations suivantes :

- L'amélioration de la circulation sur le boulevard urbain (0.450 M€),
- L'installation de bornes amovibles automatiques (0.200 M€) avec la mise en place de bornes supplémentaires pour terminer la piétonnisation de la place Jean Jaurès,
- La poursuite du développement de la vidéo protection (0.150 M€),
- Le plan signalétique de circulation (0.047 M€) pour l'achat de panneaux, marquages aux sols etc ...

En recettes, il s'agit uniquement de la participation de l'Etat (0.012 M€) dans le cadre du développement de la vidéoprotection.

➤ Les principales fonctions Ressources

Systèmes d'information et du numérique :

La Direction Systèmes d'Information et du Numérique présente un budget de 1.036 M€ en dépenses et 0.035 M€ en recettes.

Le budget des dépenses se décompose en 0.810 M€ en conservation et 0.227 M€ en projets. Comme pour le fonctionnement, les dépenses d'investissement s'organisent autour des crédits alloués à l'activité de la Ville de Saint-Etienne (VSE) et du Service Commun (SC).

Les dépenses de conservation 0.810 M€ concernent essentiellement :

- Pour la Ville de Saint-Etienne (0.548 M€) :
 - Les postes de travail (0.404 M€) dont 0.314 M€ pour le remplacement, l'acquisition de matériel informatique et les licences, le renouvellement des radios et talkies-walkies de la DPCSM et dont 0.090 M€ pour l'acquisition de nouveaux copieurs et le remplacement du parc obsolète présentant un risque accru de panne.
 - Les travaux de câblage dans les bâtiments, la fibre optique et pour le renouvellement des équipements réseaux sur les bâtiments VSE (0.104 M€),
 - L'évolution des applications métiers (0.040 M€) notamment pour l'interfaçage de l'outil de gestion TLPE avec CORIOLIS, la solution de gestion des bornes escamotables, le logiciel de gestion de la cinémathèque.
- Pour le Service Commun (SC) (0.262 M€) :
 - La refacturation à la Ville du service commun porté par Saint-Étienne Métropole (0.262 M€)

Les dépenses en Projets 0.227 M€ se décomposent comme suit :

- Pour la Ville de Saint-Etienne (0.172 M€) :
 - L'amélioration des moyens informatiques en présentiel et en distanciel (0.071 M€), achats d'ordinateurs (dernière phase du projet de remplacement des postes obsolètes), d'accessoires, de licences afin de mettre à disposition les outils de télétravail nécessaires.
 - L'amélioration du parcours utilisateur (0.070 M€) avec le développement des offres et services en ligne auprès des usagers de la Direction Sports, loisirs et vie sociale et la direction Petite enfance, Education, Jeunesse.
 - La convergence de la téléphonie entre VSE et SEM (0.031 M€), pour l'acquisition de matériels téléphonie (postes fixes, casques...)
- Pour le Service Commun (SC) (0.055 M€) :
 - La convergence de la téléphonie entre VSE et SEM (0.005 M€) pour l'acquisition d'infrastructure commune,
 - La sécurisation des hébergements liée à la Vidéo Protection (0.050 M€) pour la poursuite du déploiement de l'infrastructure Vidéo dans le nouveau datacenter.

Les recettes d'investissement sont de 0.035 M€ et proviennent de la refacturation des dépenses du service commun à Saint-Etienne Métropole.

Achats et Logistique :

La direction Achats et Logistique dispose d'un montant de 1.782 M€ en dépenses et 0.100 M€ en recettes.

Les dépenses se répartissent en conservation pour 1.148 M€ et 0.634 M€ en projets.

Les principales opérations de conservation sont :

- Le renouvellement du parc automobiles par des véhicules moins polluants (1 M€),
- Le renouvellement de petit matériel pour l'ensemble des services de la Direction (0.045 M€).

Le principal projet de la Direction est l'acquisition de véhicules ZFE pour 0.634 M€. Le déploiement de la ZFE (zone à faible émission) sur la Ville de Saint-Etienne impose le remplacement de certains véhicules utilitaires et poids lourds

En recettes, il s'agit uniquement du produit des cessions de véhicules en buy pack et aux ventes aux enchères sur la plate-forme Agorastore (0.100 M€).

3.4 L'endettement

L'encours de dette nette du budget principal au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 236.612 M€ (contre 241.161 M€ au 1^{er} janvier 2023) compte tenu d'un encaissement d'emprunt de 16.000 M€ sur l'exercice 2023 et de 0.004 M€ de cautions.

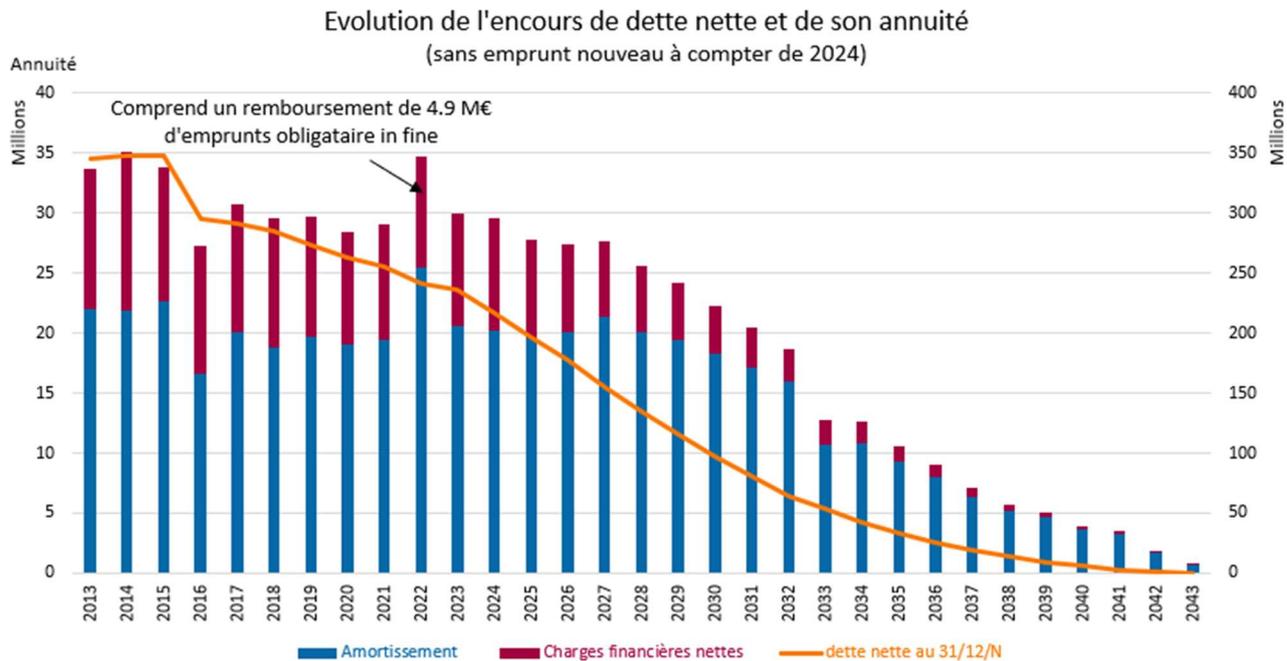
L'annuité de dette nette estimée au BP 2024 est de 32.054 M€ et se décompose en 21.178 M€ de remboursement en capital et de 10.876 M€ d'intérêts dont 2.700 M€ en taux variables (selon une prévision des taux variables à 4,5 %).

EN MILLIONS D'EUROS	BP 2024
Capital de la dette remboursé aux banques	24,600
- Versement de Saint-Étienne Métropole	2,178
- Versement du fonds de soutien	1,244
= Capital de la dette nette (A)	21,178
Intérêts de la dette remboursé aux banques	11,012
+ ICNE	0,066
- Versement de Saint-Étienne Métropole	0,202
= Intérêts de la dette nette (B)	10,876
Annuité de la dette nette (A +B)	32,054

La maîtrise de l'endettement est un enjeu essentiel de la politique financière pour préserver les capacités d'investissement futures et conserver une bonne qualité de signature aux yeux des partenaires financiers.

L'ampleur du désendettement réalisé depuis 2020 (- 36 M€) préserve la capacité de la ville de Saint-Étienne à recourir à l'emprunt pour financer la politique d'investissement.

Au BP 2024, l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget primitif s'établit à 27 M€. Néanmoins, l'emprunt qui sera réellement contracté en 2024 dépendra des taux de réalisations des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes.



NB : L'année 2022 a été marquée par une opération exceptionnelle liée à un remboursement d'emprunt « in fine » pour lequel la Ville avait constitué des provisions afin de pouvoir procéder à son remboursement.

Hôtel de ville • BP 503 • 42007 Saint-Étienne cedex 1 • FRANCE
Téléphone 04 77 48 77 48 • Télécopie 04 77 48 67 13

www.saint-etienne.fr 